DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2016/235

Contrat de stade pour l'UEFA Euro 2016. Avenant. Autorisation de signature

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 09 février 2010, la Ville de Bordeaux a signé un contrat de stade pour l'accueil de l'Euro 2016 à Bordeaux.

Le Nouveau stade de Bordeaux a été livré en mai 2015 et le suivi du contrat de partenariat est actuellement assuré par la ville de Bordeaux.

L'événement UEFA Euro 2016 étant maintenant de compétence métropolitaine, les coûts liés à l'événement pour l'exploitation du stade seront intégralement remboursés à la Ville de Bordeaux par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération du Conseil Métropolitain n°2015/0234 du 29 mai 2015, ainsi que celle adoptée il y a quelques jours (Conseil métropolitain mai 2016).

Le Nouveau Stade de Bordeaux accueillera quatre matches de groupe et un quart de finale. Pour la première fois lors d'un euro, cette mise à disposition fera l'objet d'un paiement d'un loyer par l'euro 2016 SAS. Au-delà des 200 000 spectateurs présents sur site, la fréquentation télévisuelle est estimée à 650 millions de téléspectateurs (chiffres fréquentation EURO 2012).

Le calendrier et les conditions d'utilisation du Nouveau Stade de Bordeaux étant à présent connus, et les modalités convenues entre les parties, justifient d'un avenant au contrat Stade conclu entre la Ville de Bordeaux et la Fédération Française de Football.

C'est ainsi que les prestations initialement intégrées au contrat, à la charge de la Ville, relatives aux dispositifs de sécurité et d'accueil en évènement, y compris les palpations, ainsi que les dispositifs de sécurité à la personne, sont retirées des prestations couvertes par le loyer versé à la Ville par la Fédération Française de Football. Ce dernier est donc légèrement revu à la baisse. Le gain pour la collectivité reste important, les dispositifs de sécurité mobilisant plus de 1 000 agents par match étant désormais pris en charge la Fédération Française de Football via son opérateur Euro 2016 SAS. La Ville a parallèlement réservé le stade auprès de l'exploitant SBA conformément à l'article 10.1.1.3c du contrat de partenariat. Les coûts correspondants seront facturés à la Ville.

Les coûts engendrés sont représentés par la location du stade à l'exploitant, les frais de fonctionnement et de personnel supplémentaire, mais également ceux liés à la mise en configuration. En effet, l'organisation de match de ce type de compétition internationale dans l'enceinte d'un stade nécessite la mise en œuvre d'aménagements temporaires spécifiques, notamment liés à son caractère exceptionnel et populaire, avec la mise en place d'espaces médias et logistiques exceptionnels. Le choix de ne pas prévoir ces aménagements dès la conception de l'ouvrage a été délibérément opéré par la Ville de Bordeaux, titulaire du contrat avec l'UEFA, car les dépenses évaluées pour les infrastructures définitives étaient largement supérieures à celles d'aménagements provisoires, finalement pris en charge en partie par l'UEFA. Certaines villes en ont d'ailleurs fait l'expérience à leur détriment concernant leur nouvel équipement.

Le coût prévisionnel global de l'accueil au Nouveau Stade des compétitions de l'Euro 2016 représente une dépense de 2 175 000 euros HT (fonctionnement et aménagements), de laquelle il convient de déduire le loyer versé par la Fédération Française de Football pour 1 400 000 euros HT. Le solde pour la collectivité est donc de 775 000 euros HT, qui seront remboursés par Bordeaux Métropole.

La Ville avancera aussi des frais de fonctionnement complémentaires pour le compte de Euro 2016 SAS (fluides, sécurité incendie) pour un montant estimatif de 600 000 euros, qui seront intégralement à la charge de Euro 2016 SAS. Ces opérations seront retracées sur un compte de tiers ouvert à cet effet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de stade avec la Fédération Française de Football ;
- autoriser la Ville à percevoir les recettes de la Fédération Française de Football,
 Euro 2016 SAS et Bordeaux Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame PIAZZA.

MME PIAZZA

Oui, mes Chers Collègues, Monsieur le Maire, le débat de fond a été déjà bien entretenu et animé lors de notre dernier Conseil métropolitain, mais je vais m'appliquer à signifier le contenu de cette délibération. Ça concerne un avenant au Contrat de Stade conclu avec la Fédération française de foot et... depuis l'événement EURO, et... depuis le 29 mai 2015 est passé de compétence métropolitaine. Donc les coûts liés à l'événement pour l'exploitation du Stade seront intégralement remboursés à la Ville par la Métropole.

Ces coûts engendrés correspondent à la location du Stade à l'exploitant, la Ville ayant réservé le Stade auprès de SBA, les frais de fonctionnement et de personnel supplémentaires, mais également ceux liés à la mise en configuration avec des aménagements temporaires spécifiques, liés au caractère exceptionnel de l'événement. C'est des espaces médias, le renforcement de la puissance électrique à l'intérieur et à l'extérieur, barriérage du périmètre de sécurité et plateformes, caméras et autres. Le coût prévisionnel global de l'accueil des compétitions de l'EURO représente une dépense de 2 175 000 euros de laquelle il faut déduire le loyer de 1,4 million. Le solde de la Collectivité est donc de 775 000 euros hors taxes, qui seront remboursés par Bordeaux Métropole. La ville avancera aussi des frais de fonctionnement complémentaires pour un montant estimatif de 600 000 euros à la charge de la SAS EURO 2016.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de Stade et autoriser la ville à percevoir les recettes de la Fédération française de football de la SAS EURO 2016 et de Bordeaux Métropole.

M. LE MAIRE

Madame BOUILHET.

MME BOUILHET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, dans cette délibération, vous nous demandez d'autoriser la Ville de Bordeaux à percevoir des recettes de l'UEFA EURO 2016 et de Bordeaux Métropole. Nous ne pouvons nous y opposer, mais cela ne nous interdit pas de dénoncer les dépenses de Bordeaux Métropole pour un événement dont le principal bénéficiaire sera l'UEFA et les principaux contributeurs le citoyen métropolitain et le contribuable. Souhaitons que l'EURO 2016 se passe sans incident notable et soit une belle réussite. Nous voterons donc pour cette proposition.

M. LE MAIRE

Pas d'observations ? Pas de votes contre ?

Avenant au Stadium Agreement du 9 février 2010 pour l'organisation de la phase finale de l'UEFA EURO 2016

Entre, d'une part

Fédération Française de Football 87 boulevard de Grenelle 75738 Paris Cedex 15 France (Fédération Hôte)

et, d'autre part

Mairie de Bordeaux

Hôtel de Ville Place Pey Berland 33077 Bordeaux Cedex (Propriétaire)

La Fédération Hôte, et le Propriétaire sont désignés ensemble les Parties.

Préambule

- A. La ville de Bordeaux et la Fédération Hôte sont liées par le Stadium Agreement (Contrat Stade) convenu entre elles en date du 9 février 2010.
- B. La ville de Bordeaux a confié la gestion de celui-ci et a nommé Opérateur du Stade la société SBA, créée à cet effet, qui aura à ce titre la responsabilité de gérer la mise à disposition effective du Stade et de fournir les services y afférents relatifs à son exploitation pour le compte de la ville de Bordeaux.
- C. Pour ce faire, dans le cadre du contrat de partenariat « nouveau stade de Bordeaux » signée entre la ville de Bordeaux et la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA), conformément à l'article 10.1.1.3 (c), la ville a, par courrier en date du 5 février 2016, réserver le nouveau stade pour y accueillir l'euro 2016.
- D. Par le présent Avenant, les Parties désirent modifier le Contrat Stade selon les modalités définies ci-après.

Les Parties conviennent ce qui suit:

1. EURO 2016 SAS

En application de la clause 10.5 du Contrat Stade, la Fédération Hôte a délégué certaines de ses tâches à EURO 2016 SAS, avec qui La ville de Bordeaux doit collaborer sans réserve.

2. Loyer du Stade

- 2.1 Les prestations de sécurité (Dispositif de sécurité et accueil en événement y compris les palpations) et de secours (mise en place du dispositif santé et secours en événement) sont retirées des prestations couvertes par le loyer.
- 2.2 A titre d'éclaircissement du Contrat de Stade et pour faciliter son interprétation, il est rappelé à la ville de Bordeaux qu'il relève de sa seule responsabilité d'assurer la mise en place, l'organisation et la gestion du dispositif sécurité incendie pour l'intégralité du périmètre de sécurité du Stade. Afin de contribuer à l'effort de la ville de Bordeaux mais sans que cela n'engage de quelque manière que ce soit la Fédération Hôte dans les décisions prises dans ce domaine, la Fédération Hôte accepte de contribuer à hauteur d'un montant équivalent aux ressources humaines

2

- supplémentaires nécessaires pour un match de l'UEFA EURO 2016 à jauge pleine par rapport à un match hors UEFA EURO 2016 à jauge pleine, mais également pour les renforts de sécurité incendie mis en place en mode veille pour la préparation l'événement.
- 2.3 Le loyer par match du Stade défini à l'Annexe A du Contrat Stade est révisé et passe de EUR 350'778.- HT (trois-cent-cinquante-mille-sept-cent-soixante-dix-huit Euros hors taxes) à **EUR 336'000.- TTC** (trois-cent-trente-six-mille Euros toutes taxes comprises).

2.4 Le loyer du Stade se décompose comme suit:

	Prestations	Contrepartie en €
1) loyer fixe du Stade	1.a Mise à disposition des infrastructures	160'000 ¹
	1.b Mise en œuvre du clean stadium	10'642
2) Prestations fixes	2.a Coordination de projet	10'000
	2.b Fluides	9'257 ²
	2.c Exploitation technique et maintenance	37'370
	2.d Mise en place du contrôle d'accès	5'328
	2.e Etat des lieux	2'128
	2.f Préparation et remise en état de la pelouse	5'000
	2.g Sécurité incendie	2'128
	2.h Gestion des parkings	5'985
Total I [1)+2)]		247'838
3) Prestations complémentaires	3.c Nettoyage durant l'événement	17'026
	3.d Nettoyage et gardiennage hors événement	13'929
Total II [1)+2)+3)]		278'793
Total loyer HT par match (Total II arrondi)		280'000

¹ = € 4 x capacité nette du Stade (40'000)

² Ce montant est une avance forfaitaire, la consommation supplémentaire étant dédommagée selon les stipulations de l'art. 2.10.

Le loyer sera versé par la fédération hôte à la ville de Bordeaux selon les modalités suivantes :

- le premier loyer de cinq cent mille euros TTC (500 000 € TTC) interviendra au 15 mai 2016
- le second loyer de cinq cent mille euros TTC (500 000 € TTC) interviendra au 15 juin 2016
- le dernier loyer de six cent quatre vingt mille euros TTC (680 000 € TTC) interviendra au 15 juillet 2016
- 2.5 Conformément à sa définition dans le Contrat Stade, le Stade comprend la totalité du bâtiment y compris tout équipement y afférant ainsi que les espaces dans le périmètre qui entoure le Stade, selon les exigences définies dans les *Tournament Requirements*.
- 2.6 Afin de lever toute ambiguïté, tout espace qui n'est pas inclus et couvert par le loyer fixe du Stade doit être expressément et exhaustivement listé dans le présent Avenant. A défaut, tout espace est réputé faire partie du Stade et est compris dans le loyer convenu entre les Parties. L'Annexe 1 fournit un aperçu illustratif des divers espaces compris dans le loyer défini au paragraphe 2.4 ci-dessus.
- 2.7 Les espaces suivants du Stade ne font pas partie des espaces mis à disposition de la Fédération Hôte:
 - a) la boutique du FC Girondins de Bordeaux (FCGB);
 - b) les espaces de vente des billets et abonnements de matches du FCGB
 - c) les studios de Girondins TV;
 - d) le restaurant / bistrot côté Sud;
 - e) les bureaux de Stade Bordeaux-Atlantique (SBA);
 - f) les bureaux loués à des sociétés privées.

- 2.8 Pour le cas où certains des espaces devant être mis à disposition par La ville de Bordeaux (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Stade) se trouvent dans la sphère de contrôle d'une partie tierce (par contrat ou autre prérogative légale), il appartient à La ville de Bordeaux de régler avec l'ayant droit les modalités de mise à disposition des espaces en cause, sans incidence sur le loyer du Stade.
- 2.9 Les aménagements des sols et les arrivées des fluides dans les espaces sont mis à disposition en vertu du Contrat Stade et / ou du présent Avenant est à la charge La ville de Bordeaux.
- 2.10 La Fédération Hôte prend à sa charge la consommation excédentaire de fluides entraînée par l'organisation de l'UEFA EURO 2016. La détermination de cette consommation excédentaire s'opère sur la base de la consommation ordinaire du Stade sur une période comparable et prenant en compte un nombre équivalent de matches de championnat de l'équipe résidente du Stade. Les modalités spécifiques de calcul (sur la base d'un forfait ou de la consommation réelle) sont convenues d'entente entre les Parties.
- 2.11 La Fédération Hôte s'engage, le cas échéant, pour les Services sous sa responsabilité, à recourir, en sus des équipes opérationnelles de l'UEFA et d'EURO 2016 SAS, aux équipes compétentes de l'Opérateur du Stade et à ses fournisseurs habituels, dans la mesure où les prestations qu'ils offrent correspondent aux standards du marché en termes notamment de prix et de qualité.

3. Etat des lieux

- 3.1 Un état des lieux du Stade, incluant un inventaire des équipements, systèmes, mobiliers et matériels et la destination de chacun des espaces mis à disposition, est réalisé en présence des Parties, et le cas échéant, de représentants de leur compagnie d'assurance, par un huissier assisté d'un photographe/caméraman, avant et à la fin de la Période de Disponibilité.
- 3.2 A l'issue de la Période de Disponibilité, la Fédération Hôte remet le Stade à la disposition de la ville de Bordeaux dans l'état dans lequel il lui a été mis à disposition.
- 3.3 En cas de détérioration de quelque nature que ce soit des biens, équipements ou systèmes mis à disposition constatée à la fin de la Période

de Disponibilité ou de changement de leur destination, la Fédération Hôte assumera à l'égard de la ville de Bordeaux les coûts de tous travaux de réparation ou de remise en état ou de reconfiguration engagés par le Propriétaire du Stade, et définis selon les modalités ci-dessous.

- 3.4 Le montant des travaux nécessaires, le cas échéant, sera arrêté d'un commun d'accord entre la ville de Bordeaux, le Propriétaire du Stade et la Fédération Hôte, sur la base de devis produits conformément à un cahier des charges établi par le Propriétaire du Stade par quatre (4) entreprises différentes : deux (2) présentées par la Fédération Hôte et deux (2) présentées par le Propriétaire du Stade, dans un délai de trois (3) jours à compter de la réception du dernier devis. Cette disposition s'applique à l'exception des travaux ou équipements qui sont encore sous garantie ou dont l'exécution a été confiée à Vinci facilities dans le cadre du contrat d'entretien maintenance (ex : réseaux électrique cf et CF, armoire électrique...). En cas d'inaction caractérisée de la Fédération Hôte, le Propriétaire du Stade et la ville de Bordeaux pourra pourront faire procéder aux réparations et travaux de réparation ou de remise en état aux frais de la Fédération Hôte.
- 3.5 A défaut d'accord amiable entre la ville de Bordeaux et la Fédération Hôte, tout litige relatif à la remise du Stade, au Propriétaire du Stade ou aux éventuels travaux de réparation ou de remise en état, chacune des Parties s'engage, avant de saisir le tribunal compétent, à désigner deux personnes qui sont dûment habilitées à engager la Partie qu'elles représentent. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente, dans les 8 (huit) jours, à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation. L'ordre du jour est fixé par la Partie qui prend l'initiative de la conciliation. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.
- 3.6 Les Parties prendront toutes les mesures nécessaires afin que les travaux de remise en état puissent être réalisés avant la reprise du championnat 2016/2017 de Ligue 1. Si tel n'était pas le cas et si la ville de Bordeaux et le Propriétaire du Stade subissaient, en raison des détériorations dues à l'organisation de l'UEFA EURO 2016 au Stade, un préjudice direct, la réparation de celui-ci serait prise en charge, sur présentation de justificatifs par le Propriétaire du Stade, par la Fédération Hôte.

4. Eclairage de la pelouse – niveau de services électrique

- 4.1 La ville de Bordeaux garantit que l'éclairage de la pelouse sera conforme au niveau de service requis pour l'organisation de l'événement.
- 4.2 En dérogation au niveau de service requis dans les Tournament Requirements pour l'éclairage de la pelouse qui prévoit une alimentation électrique ininterrompue, la Fédération Hôte est prête à accepter par dérogation une interruption maximum de 3 (trois) secondes.

5. Terrains et équipements annexes

- 5.1 la ville de Bordeaux (avec l'Opérateur du Stade pour les parkings autour du Stade) met à disposition, dès le début de la période de disponibilité, sans coûts supplémentaires, les espaces suivants:
 - a) Le Stadium Vélodrome, y compris sa maintenance bâtiment, mais hors coûts d'exploitation. Les éventuels travaux d'aménagement sont à la charge du la Fédération Hôte
 - b) Les parkings autour du Stade
 - c) Le parking du Parc des expositions, pour les jours de matchs uniquement (MD), de H-5 à H+3 qui sera divisé à cet effet en une partie "grand public" et une partie réservée à l'UEFA EURO 2016 pour ses groupes cibles, selon les modalités suivantes:
 - la ville de Bordeaux prend à sa charge les aménagements liés à l'utilisation des parkings, à savoir la location des espaces auprès de leur propriétaire, la viabilisation de la voirie de l'accès Sud, la mise en place du barriérage hermétique entre les deux parkings et sur l'accès Sud;
 - La Fédération Hôte prend en charge la gestion et l'exploitation (nettoyage compris), lors de chaque Match, des deux parkings (partie UEFA EURO 2016 et partie grand public).
 - d) Les parkings de cars de supporters pour les jours de matchs uniquement (MD), de 8h du matin à H+3, selon les modalités suivantes :
 - La Fédération Hôte prend en charge la gestion et l'exploitation, nettoyage compris, lors de chaque Match, des deux parkings ;

- la ville de Bordeaux prend à sa charge les aménagements liés à l'utilisation des parkings,

Les parkings se situent :

- porte M dans l'enceinte du parc des expositions ;
- piste d'accélaration moto

6. Période de disponibilité / d'exclusivité du Stade

- 6.1 Durant la période de disponibilité (cf. article 4.18 et suivants du Contrat Stade), l'exploitation du Stade sera assurée conjointement par les équipes d'exploitation de l'UEFA et d'EURO 2016 SAS d'une part, et les équipes d'exploitations locales d'autre part, selon une matrice de responsabilité convenue d'entente entre les équipes.
- 6.2 Les bureaux de Stade Bordeaux-Atlantique (SBA), l'Opérateur du Stade, seront accessibles durant la période de disponibilité aux employés de la société munis d'un "Pass-Résident", à l'exception des veilles et jours de match (MD-1, MD). Les équipes opérationnelles de l'Opérateur du Stade impliquées dans l'organisation du Tournoi seront accréditées pour l'UEFA EURO 2016.
- 6.3 La période durant laquelle des événements sportifs autres que des matches de football peuvent être organisés sur la pelouse du Stade est prolongée, du **13 avril 2016** au **13 mai 2016** (inclus).
- 6.4 Une expertise détaillée de la pelouse sera effectuée sous la direction des équipes opérationnelles d'UEFA EURO 2016 durant le mois de mars 2016, qui servira de base à l'élaboration du programme d'entretien de celle-ci. Le remplacement éventuel –total ou partiel- de la pelouse, sera, au besoin effectué au plus tard le 16 mai 2016, et entièrement pris en charge par Le-la ville de Bordeaux. Il devra s'étaler sur une période de 5 jours au maximum.
- 6.5 La période durant laquelle des événements peuvent être organisés ailleurs que sur la pelouse du Stade et prolongée du **13 mai 2016** au **27 mai 2016** (inclus).

- 6.6 La ville de Bordeaux et l'Opérateur du Stade informeront les équipes opérationnelles de l'UEFA / EURO 2016 SAS des événements envisagés dans le Stade dès qu'ils en auront connaissance, afin d'en assurer la compatibilité avec les opérations de l'UEFA EURO 2016 et de permettre aux équipes opérationnelles de l'UEFA / EURO 2016 SAS de prendre les mesures d'organisation nécessaires s'il y a lieu. En cas de conflit irrémédiable identifié dans la cohabitation des opérations relatives à l'UEFA EURO 2016 avec des événements autres que des matches de football au-delà du 13 avril 2016, les intérêts de l'UEFA EURO 2016 doivent être prépondérants.
- 6.7 En cas d'organisation d'événements sportifs autres que des matches de football entre le **13 avril 2016** et le **13 mai 2016** (inclus) et d'événements autres dans les locaux du Stade entre le **13 avril 2016** et le **27 mai 2016**, une procédure de coopération entre les équipes d'exploitation d'UEFA/EURO 2016 SAS et celles de l'Opérateur du Stade devra être mise en œuvre pour assurer le suivi et l'organisation de la compatibilité des opérations.
- 6.8 Tous les événements prévus dans les locaux du Stade dans la période comprise entre le **13 mai 2016** (inclus) et le **27 mai 2016** (inclus) doivent être communiqués à la Fédération Hôte au plus tard le 22 avril 2016, à 18h00. Au-delà de cette date, plus aucun nouvel événement ne sera accepté par la Fédération Hôte. Il est entendu que la ville de Bordeaux informe l'Opérateur du Stade qu'il doit accepter sans réserves les contraintes sonores et visuelles liées aux travaux menés dans le Stade pendant cette période, et qu'il imposera à ce dernier les mesures de sécurité communiquées par la Fédération Hôte.
- 6.9 Les coûts additionnels générés par la cohabitation des opérations de l'UEFA EURO 2016 et d'autres événements entre le 13 avril 2016 et le 27 mai 2016 tels que le besoin de main d'œuvre ou d'équipements additionnels, la protection des installations temporaires ou du matériel lié à l'organisation de l'UEFA EURO 2016 stocké sur le site seront intégralement supportés par la ville de Bordeaux et l'Opérateur du Stade.
- 6.10 Dès le **14 mai 2016** les locaux suivants seront fermés et leur utilisation ne sera, par conséquent, plus possible:
 - a) Le restaurant / bistrot côté Sud;
 - b) Les bureaux loués à des sociétés privées ;

- c) Les studios Girondins TV.
- 6.11 Les coûts éventuels engendrés par les adaptations rendues nécessaires pour l'aménagement des accès au titre de l'article 6.10 ci-dessus sont à la charge de la ville de Bordeaux.
- 6.12 Les Parties reconnaissent que la phase préparatoire des articles 4.11 et suivants du Contrat Stade comprend notamment les éléments majeurs suivants, couverts par le loyer du Stade:

Septembre 2015	Mise à disposition des bureaux du Management de Site
	UEFA EURO 2016

	Janvier 2016	Mise à disposition du Centre de Télécommunication
--	--------------	---

▶ Janvier 2016	Mise à disposition des bureaux additionnels pour le
	Management de Site UEFA EURO 2016

Mars 2016	Rapport d'expertise détaillée sur l'état de la pelouse du
•	Stade

- Avril 2016 Mise à disposition des 1.000m² de l'Aire Régie TV
- Avril 2016 Mise à disposition des espaces nécessaires à l'installation des câblages / du Pont de Câbles
- Début Mai 2016 Barriérage du périmètre du Site
- Début Mai 2016 Mise à disposition des bureaux additionnels pour le Management de Site UEFA EURO 2016
- Début Mai 2016 Pré-installation des structures temporaires
- Nai 2016 Rapport final d'évaluation et remplacement, si nécessaire, de la pelouse
- 6.13 L'installation et le démantèlement des chemins et des passerelles de câbles mentionnés à l'article 4.13 du Contrat Stade sont effectués par les équipes opérationnelles d'EURO 2016 SAS, et les coûts y relatifs sont à la charge de la Fédération Hôte.

7. Assurance

7.1 Pour le cas où la ville de Bordeaux (directement ou via l'Opérateur du Stade) est amené à fournir des services à l'UEFA et ses filiales (en particulier EURO 2016 SAS), il complète sa couverture d'assurance dans une mesure adaptée aux risques inhérents aux services fournis.

8. Relations avec le Contrat Stade

- 8.1 Tous les droits et obligations des Parties non traités dans le présent Avenant sont soumis aux dispositions du Contrat Stade et de ses Annexes.
 - 8.2 La ville de Bordeaux ayant conclu un contrat avec son opérateur SBA en vue de l'exploitation du stade après la conclusion du contrat Stade avec la fédération hôte, la ville de Bordeaux garantit avoir conclu avec lui les accords nécessaires à la bonne exécution de ses obligations, notamment vertu de l'article 10 du contrat Stade, et plus particulièrement les paragraphes 10. 1 a et 10.7. Les modalités d'application du contrat de partenariat pour l'organisation par la ville de Bordeaux de l'accueil de l'euro 2016 dans le nouveau stade sont, à cet effet, annexées au présent avenant.

Conclu au nom des Parties par les représentants dûment autorisés mentionnés ciaprès.

Pour et au nom de la Fédération Hôte: Signature : Nom :

Date :

Pour et au nom de la ville de Bordeaux :

Signature : Nom :

Date:

1. Annexe 1: Tableau récapitulatif

1 1. Le State it can printingine. Exhaust intermember the laptioned dispossibilité, en respectant la principe du Clean Statisum. 2 L'emembre des infrastructures existantes (y. Piccang éaning tel leurs accès, incluant notamment les salles de stockage et les bureaux) 3 Simérel et séculier des infrastructures, y compris les installations terbringium incessaires au bun frontismmennt du Stade et le personne intessaire à la gestion de Findatismucture. 4 Les explanments d'acceut du public (uniforme, tuvertex, les explanments de controlle des colleires et de forbit de l'explanment de colleires et colleires et view et le production de findatismucture. 5 Les trains de sources sportives (les expossibles comprement notamment: a. Les rembre de so colleire et offices liée au vegacid de la Les écupements Métales et l'a Findatieur du Stade y comprés leur mise en conformité à au claire des charges de l'UETA EURO 2016. Ce sont notamment: a. Les deupements Métales et l'a Findatieur du Stade y comprés leur mise en conformité à une de la fribune médiale en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de findation envisarieurs (les écupements des colleires de la fribune médiale en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de findation envisarieurs (les écupements de controlle des colleires et commentateurs de s'écupements de la fribune médiale en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de findation envisarieurs (les écupements de protope de quart de findation envisarieurs) h. 9 Les locaux techniques et les espaces de stockage 10 Les équipements de controlle des controlles des commentateurs h. 11 Les parking graques, claires de l'acceptance et le quart de findation de l'accèptance de Sable (leur dépose étant à la charge du Proprieta des Sables (leur dépose étant à la charge du Proprieta de Sables (leur dispose étant à la charge du Proprieta de Sables (leur dispose de commentateurs pour la phase de groupe et le quart de findation et leur de l'accèptance de l'accèptance de la parlouse l'ac			Eléments Compris dans le coût d'utilisation	Ele	éments non compris (à charge de la Fédération Hôte)
1 Le Stade sur l'ensemble de la période de disponibilité, en respectant le principe du Clens Stadium. 2 L'ensemble des infrastructures existantes (y.c. l'écrar géant) et leurs accès, incluent notamment les solles de stoclage et les bureaux) 3 Suites ét sécurité des infrastructures y compris les installations techniques et solles de stoclage et les bureaux) 4 Les équipements facueil du public (anabinis, buvettes, concession de vente de produits dévinés etc.) 5 Le terrain 6 Les zones thoriques et su portives 7 L'ensemble des zones hospitalités, compenant notamment:		1)			•
2) L'ensemble des infrastructures existantes (v. l'écran géant) et leurs accès, incluan notamment les salles de stockage et les bureaux s'entre proprietaire du Stade et le personnel nécessaires à la gestion de l'infrastructure. 4) Les équipements d'accuellé public (saniaires, buvertes, concessions de verte de produits déviée et.) 5) Le terrain 6. Les zones techniques et aportives (Les zones techniques et aportives (Les zones techniques et aportives) 6) Les zones techniques et aportives (Les zones techniques et aportives) 7) L'ensemble des alons à l'intérieur du Stade (Les zones techniques et aportives) 8) Les des pluments d'accuellation (est salles s'alles s'alles et al. les des salles à l'intérieur du Stade (zones) les sont notamment a. 8) L'es equipements Média et l'y à l'intérieur du Stade vompris leur misse en conformité au cahier des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment a. 1. Les platformes caméras de l'estade (promategale et montange des prupitres postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) 2. La salle de conférence de presse 2. La zone mistre 4. La centre de tièlécommunication 3. Les espaces additionnels destinés aux equipements temporaires à l'intérieur ou autour d'u Stade (et aportives) 4. Le se locaux techniques et les espaces de stockage 4. Le se locaux techniques et les espaces de stockage 5. Les representationnels destinés aux equipements temporaires à l'intérieur ou autour d'u Stade (et l'électricité de la contre des destinés aux equipements temporaires à l'intérieur ou autour d'u Stade et l'electricité (et des benèveles (vélodrome) 2. Le spatial de conférence de presse 2. Le platinome des décinés aux equipements temporaires à l'intérieur ou autour d'u Stade et l'electricité (et des benèveles (vélodrome) 2. Le spatial de conférence de l'infastructure (et apprendit et des des solices de l'infastructure (et apprendit et apprendit et des des solices et aux equipements temporaires à l'intérieur ou autour d'u Stade (et apprendit et apprendit et apprendit					
3 Sortiet as extend de sinitariscutures y comprise installations techniques nécessaire à la position de l'infastructure. 4 Les équipements d'accuel du public (saintaires, buvettes, concessions de vente de produits dérivés et c.) 5 Le terrain 6 Les zones techniques et sportives 7 L'ensemble des coinces de vient de produits dérivés et c.) 8 Le s'experiment de l'entre de l'e				1)	Equipements d'accueil spécifiques du public
Surete et sécuride des infrastructures, ycompris les installations techniques necessaires au post fonctionnement du Stade et le personnel nécessaire à la gestion de l'infrastructure. Le séquipements d'accuel du public (sanities, buvettes, concessions de vente de produits dérivés etc.) Le termib des sones hospitalités, comprenant notamment: a. L'ensemble des sones hospitalités, comprenant notamment: a. L'estudis des sitons à l'intérieur du Stade y compris leur misse un conformité au calair des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment: a. Les studis intérieurs b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatoires ricessaires à l'extension de la Tribrum endisse en configuration EURO pour la phase de pupitres/ postes commentateurs, des séges et des installations existantes; d. La salle de confrence de presse d. La salle de confrence de presse e. La rome miste e. La come miste e. La come miste e. La some miste e. La some miste e. La some miste e. Le sont de hélécommunication J. Le spacks additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 20 Misse en place du périmètre du sie de finance (leur dépose étant à la charge du Propriétaire du Stade) 21 Les places des mistes des sones des sones de sones des sones de				2)	Charles have been the like of the control of the control
techniques nécessaire à u bon fonctionmement du Stade et le personne nécessaire à la gestion de l'infrastructure. 4) Les équipements d'accuel du public (santaires, bevettes, concessions de vente de produits dérivés etc.) 5) Le terrain 6) Les zones broudits dérivés etc.) 7) L'ensemble des zones hospitalités, comprenant notamment: a. L'ensemble des cusines et offices lées aux espaces c. Les vertaires des hôtesse des zones hôtospitalités. 8) Les dequipements Médiu et TV à l'intérieur du Stade b. L'ensemble des cusines et offices lées aux espaces c. Les vertaires des hôtesse des zones hôtospitalités conformés de chôtes de se de conformés de c				2)	Structure nospitalite exterieures (Village)
personnel nécessaire à la gestion de l'infrastructure. 4. Le Sequipements d'accuelle du public (sanitaires, buvettes, concessions de vente de produits dérivés etc.) 5. Le terrain 6. Les zonnes techniques et sportives 7. L'ensemble des canols populaites, comprenant notamment: a. L'ensemble des calons à l'intérieur du Stade b. L'ensemble des calons à l'intérieur du Stade b. L'ensemble des calons à l'intérieur du Stade c. Les vestaires des hôtesses des zones d'hospitalité 8. Les équipements Médal et L'et à l'intérieur du Stade; y compris leur mise en conformité au cahier des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment: a. Les studios intérieurs b. Les plate/omer caméras c. Les travau préparatoires nécessaires à l'extension de la Thue média en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (demontage et remontage des pupitres/ portes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone miste d. La salle de conférence de presse e. La zone miste 1. Le centre de élécommunication g. La solle de conférence de presse e. La zone miste 1. Le se spaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 1. Les paraise et de ses destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 1. Les paraise place de périmètre du site (grillet) 1. Les paraise groupes cibles 1. L'exique de gasse additionnels déstinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 1. L'exique de spaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 1. L'exique de gasse additionnels déstinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 1. L'exique de spaces destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 1. L'exique de spaces destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 1. L'exique de gasse additionnels déstinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 1. L'exique de spaces des				3)	Fauinements TV et média spécifiques autour du Stade
Concessions de vente de produits dérivés etc.) 1 Les zones techniques et aprortives 2 Les zones techniques et de trébécommunication spécifiques 3 Les semble des zones hospitalités, comprenant notamment: a. L'ensemble des zones hospitalités, comprenant notamment: a. L'ensemble des zones hospitalités, comprenant notamment: a. L'ensemble des zones hospitalités sau respaces c. Les vestaires des hôtesses des zones d'hospitalité 1 Les des puepments Media et Và l'intérieur du Stade y compris leur mise en conformité au cahier des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment: a. Les studios intérieurs b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune médias en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupitres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone miste f. Le centre de trèlecommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. Police locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les locaux techniques et les espaces de stockage 11) Les parking groupes cibles 22 Coordination de setzinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 12 Centre des brévicoles (vélodrome) 13 Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité Les des des contrôles des commentateurs et l'eléctricité Les coordination de projet, incluant: - L'équipe de gestion des décrités aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 10 Les parking groupes cibles 21 Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade 22 Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade 23 Coordination de projet, incluant: - L'équipe de gestion des décrités aux équipements temporaires à l'intérieur du sutour du Stade 10 Signalétique 11 Signalétique 12 Gestion des depuises et des la billetterie 23 Gestion des équipes et des officies de match 4 Services protocolaires et gestion des fecties dans stade 5 Services			personnel nécessaire à la gestion de l'infrastructure.	٥,	
Solution Les servain			4) Les équipements d'accueil du public (sanitaires, buvettes,		
Society Company Comp					
7) L'ensemble des zones hospitalités, comprenant notamment: a. L'ensemble des cuisines et offices liés aux espaces c. Les vestaires des hôtesses des zones d'hospitalité les équipements Média et TV à l'intérieur du Stade y compris leur mis en confornité au cainér des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment: b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune médias en configuration le URO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupitres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de conférence de southeauteurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 12) Les équipements de gestion du Stade 12) Mise en place du périmètre du sité (grilles) 13) Les points d'arrivée et les connexion d'eau et d'électricité 14) Les équipements de gestion du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre de Services Techniques et installations - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2, L'évipue de des toutes déchets et nettoyage dans stade 2, L'évipue de des toutes déchets et nettoyage dans stade 2, L'évipue de des toutes déchets et nettoyage dans stade 2, L'évipue de des tien des déchets et nettoyage dans stade 2, L'évipue de des tien des déchets et nettoyage dans stade 2, L'évipue de des tien des déchets et nettoyage dans stade 2, L'évipue d'entretien de la pelouse 3, L'évipue					
a. Lensemble des salons à l'intérieur du Stade b. L'ensemble des culinies et offices lés aux espaces c. Les vestaires des hôtesses des zones d'hospitalité 8. Les équipements Média et l'y à l'intérieur du Stade, vo compris leur mise en conformité au cahier des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment a. Les studios intérieurs b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune médias en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (demontage et remontage et spupitres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de conférence de presse liberature de son de la tribune média et sa mise en configuration déctrique 10) Les soupirements de gestion du Stade 11) Les expuipements de gestion de s'hote 12) Les parkings groupes et le quart de finale (deur dépose étant à lo charge du Propriétaire du Stade) 13) Les points d'arrivée et de conneixon d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Centre d'accréditation (vélodrome) 17) Les parkings groupes côbles 18) Signalétique 20 Coordination de projet, incluant 21) Cestion du contrôle d'accès et de la billetterie 22 Coordination de projet, incluant 23 Cestion des séquipes et des officies de match 24 Services produces et des la billetterie 25 Les jours de des déchets et nettoyage dans stade 26 Les jours de des dechets et nettoyage dans stade 27 Cérémonies et animations dans le site 28 Activités marketing et partenaires 28 Les Studios avec vue panoramique 110 Les studios avec vue panoramique 111 la fourniture et la pose des pupitres / postes de commentateurs pour la finale (feur dépose étant à la charge du prime de la pleus de la la literation de projet de la punit de finale (feur dépose étant à la charge du prime de la pleus					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
C. Les vestaires des hôtesses des zones d'hospitalité 8) Les dequipements Média et l'y à l'intérieur du Sade, y compris leur mise en conformité au cahier des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment: a. Les studios intérieurs b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatories nécessaires à l'extension de la l'inbune médias en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupirres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de conférence de presse 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du sile (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les sepaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 15) Centre d'accréditation et les guichets de retrait billetteries 9) Centre des médias du Stade 10) Les studios avec vue panoramique 11) les ourpuiture et la pose des pupitres / postes de commentateurs pour la phase de groupe et le quart de finale (éur dépose étant à la charge du Propriétaire du Stade) 12) Déplacement de finale (eur dépose étant à la charge du Propriétaire du Stade) 12) Déplacement de finale (eur dépose étant à la charge du Propriétaire du Stade) 12) Les studios avec vue panoramique 11) la fourtilise et la pious étant de finale (eur dépose étant à la charge du Propriétaire du Stade) 12) Les studios avec vue panoramique 13) Les studios avec vue panoramique 14) Les studios avec vue panoramique 15) Les studios avec vue panoramique 16) Les studios avec vue panoramique 17) Les panérals de sur de finale (eur dépose étant à la charge du Propriétaire du Stade) 18) Les studios avec vue panoramique 19) Les studios avec vue panoramique 11) Les studios av				- ' '	
Les équipements Média et TV à l'intérieur du Stade, y compris leur mise en conformité au carière des charges de l'UEFA EURO 2016. Ce sont notamment: a. Les studios intérieurs b. Les platoformes caméras c. Les travaux préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune média en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupirres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone miste f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipement des marches de la tribune média et sa mise en configuration électrique 10 Les studios avec vue panoramique 11 les groupe et le quart de finale (leur dépose étant à 15 les pose des pupirres / postes de commentateurs pour la phase de groupe et le quart de finale (leur dépose étant à 16 les pose des pupirres / postes de commentateurs 10 Les studios avec vue panoramique 11 les post des pupirres / postes de commentateurs 10 Les studios avec vue panoramique 11 les post des pupirres / postes de commentateurs 12 les équipements de la telle de média et sa mise en configuration électrique 10 Les studios avec vue panoramique 11 les post des pupirres / postes de commentateurs 10 les studios avec vue panoramique 11 les post des postes de la tribune média et sa mise en configuration électrique 12 les équipements de la groupe et le quart de finale (leur dépose étant à 16 leur dépose étant à 17 les postes de la tribune média et sa mise en configuration électrique 10 les studios avec vue panoramique 11 les post des popiers de postes de la tribune média et sa mise en configuration électrique 10 les studios avec vue panoramique 11 les poste de groupe et le quart de finale (leur dépose étant à 18 leur dépose de la tribune média et sa mise en configuration électrique 10 les studios avec			·		
mise en conformité au cahier des charges de l'UEFA ÉURO 2016. Ce sont notamment: a. Les studios intérieurs b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune médias en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupirres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9 Les locaux techniques et les espaces de stockage 100 Les équipements de gestion du Stade 11 Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12 Mise en place du prémitère du site (grilles) 13 Les points d'arrivée et de commeion d'eau et d'électricité 14 Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 15 Centre d'accréditation (veldorme) 16 Centre des bénévoles (vélodrome) 17 Les parkings groupes cibles 2 Coordination de projet, incluant - Un chef de Projet Stade (autour du Stade) 19 Les parkings groupes cibles 2 Centre des desions de sout stade 2 Centre des des médias du Stade 2 Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 2 Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 3 Gestion des équipes et des dificiels de match 4 Services protocoliers et question des hospitalités 5 Services TV et médias 6 Les plate de la pelouse 2 L'équipe de estinci de liudes 2 L'équipe de gestion de liudes 3 Cérémonies et animations dans le site 4 Activités marketing et partenaires 5 Léquipe de gestion de liudes 6 Services TV et médias 7 Cérémonies et animations dans le site 8 Les studios avec vue panoramique 10 Les studios avec vue panoramique 11 la formulture et la poeu de de gent de un de finale (leur dépose étant à la configuration des équipes de commentateurs 10 Les studios avec vue panoramique 11 la formulture et la poeu de se quiper de march et des marchs de la tribune média et sa mise en configuration des équipes de comme					c. Canaux de palpation
sont notamment a. Les studios intérieurs b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune média en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupires) postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion de sour de finale (leur dépose étant à la charge du Propriétaire du Stade) 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du sux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les parkings groupes cibles 15) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Securité incendie 2.h 3. Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3. Certre dans du contrôle d'accès et de la billetterie 3. Services d'accréditation 3. Certien des déchets de maintenance de l'infrastructure 2.1 Securité incendie 2.2 Securité incendie 2.3 Coordination et emise en état de la pelouse 3. Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade					
a. Les studios intérieurs b. Les plateformes caméras c. Les travaux préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune médias en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupitres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de tièlécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (sélodrome) 16) Centre d'accréditation (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de services Techniques et installations - L'équipe de services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation et projet, incluant: 2.d Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Exploitation et emise en état de la pelouse 2.d Securité incendie 2.h 3.f Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.f Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.f Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade		<u>e</u>			d. Equipement de gestion des entrées
b. Les plateformes caméras c. Les travauy préparatoires nécessaires à l'extension de la Tribune médias en configuration EURO pour la phase de groupe et le quart de finale (démontage et remontage des pupitres/ postes commentateurs, des sièges et des installations existantes) d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 14) Les sepaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connecion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accrédiation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2. Coordination de projet, incluant 2. Un chef de Projet Stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 2. L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade 3. S'evices protocolaires et gestion des hospitalités 5. Services darceréflation 6. Services Technique et maintenance de l'infrastructure 2. Etat des lieux 2. Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2. Etat des lieux 2. S'evite incendie 2. S'evite incendie 2. Activités marketing et partenaires 4. Activités marketing et partenaires 5. Activités marketing et partenaires		Stac		8)	Les structures du centre d'Accréditation et les guichets de retrait
d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 11) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de statie de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides - L'équipe de stant de la pelouse 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de stant de la pelouse - L'équipe de a traitement des déchets dans stade - L'équipe des a tribune média et sa mise en configuration et nomiteur des dechets de connecties à la charge du propriétaire des marches de la tribune média et sa mise en confi	ure			0)	
d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 11) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de statie de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides - L'équipe de stant de la pelouse 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de stant de la pelouse - L'équipe de a traitement des déchets dans stade - L'équipe des a tribune média et sa mise en configuration et nomiteur des dechets de connecties à la charge du propriétaire des marches de la tribune média et sa mise en confi	rct			9)	Centre des medias du stade
d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 11) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de statie de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides - L'équipe de stant de la pelouse 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de stant de la pelouse - L'équipe de a traitement des déchets dans stade - L'équipe des a tribune média et sa mise en configuration et nomiteur des dechets de connecties à la charge du propriétaire des marches de la tribune média et sa mise en confi	strı				
d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 11) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de statie de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides - L'équipe de stant de la pelouse 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de stant de la pelouse - L'équipe de a traitement des déchets dans stade - L'équipe des a tribune média et sa mise en configuration et nomiteur des dechets de connecties à la charge du propriétaire des marches de la tribune média et sa mise en confi	fra		groupe et le quart de finale (démontage et remontage des		
d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 11) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les points d'arriée et de connexion d'eau et d'électricité 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de statie de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides - L'équipe de stant de la pelouse 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de geation des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de stant de la pelouse - L'équipe de a traitement des déchets dans stade - L'équipe des a tribune média et sa mise en configuration et nomiteur des dechets de connecties à la charge du propriétaire des marches de la tribune média et sa mise en confi	E (
d. La salle de conférence de presse e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 16) Centre d'accréditation (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 17) Les parkings groupes cibles 18) Coordination de projet incluant 19) Les parkings groupes cibles 20) Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 21) Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 22) Gestion des équipes et des officiés de match 23) Gestion des équipes et des officiés de match 24) Services protocolaires et gestion des hospitalités 25) Euvraison et gestion des fluides 26 Livraison et gestion des fluides 27 Léquipe d'entretien de la pelouse 28 Etat des lieux 29 Sécurité incendie 30 Gestion des équipes et des officiés de match 40 Services protocolaires et gestion des hospitalités 51 Services d'accréditation 61 Services protocolaires et animations dans le site 62 Services TV et médias 73 Ceférmonies et animations dans le site 74 Ocférmonies et animations dans le site 75 Ceférmonies et animations dans le site 76 Services TV et médias 77 Ceférmonies et animations dans le site 78 Activités marketing et partenaires	H		installations existantes)		Les studios avec vue panoramique
e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.d Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 2.d Sécurité incendie 3. Cetrémonies et animations dans le site 8) Activités marketing et partenaires				11)	
e. La zone mixte f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre de bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 17) Les parkings groupes cibles 18 Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides - L'équipe de gestion des fluides - L'équipe de gestion des fluides - L'équipe de retretien de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.t Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.h 3. C Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3. C Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade			d. La salle de conférence de presse		
f. Le centre de télécommunication g. La salle de contrôle des commentateurs h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides - L'équipe de gestion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 3. Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3. Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3. Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade			e La zone mixte	12)	
h. 9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.e Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade					configuration decarique
9) Les locaux techniques et les espaces de stockage 10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe de Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.e Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade			g. La salle de contrôle des commentateurs		
10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade			h.		
10) Les équipements de gestion du Stade 11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade			Los locaux techniques et les espases de steckage		
11) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur ou autour du Stade 12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe d'entretien de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.e Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 2.h 3 Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade					
12) Mise en place du périmètre du site (grilles) 13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 1 Signalétique 2 Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 2 Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 2 Gestion des équipes et des officiels de match 4 Services protocolaires et gestion des hospitalités 5 Services d'accréditation 5 Services protocolaires et gestion des hospitalités 5 Services protocolaires et gestion des hospitalités 5 Services d'accréditation 6 Services protocolaires et animations dans le site 5 Cérémonies et animations dans le site 6 Services d'accréditation 7 Cérémonies et animations dans le site 8 Activités marketing et partenaires 8 Activités ma					
13) Les points d'arrivée et de connexion d'eau et d'électricité 14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe d'entretien de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 2.h Services d'accréditation 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade					
14) Les espaces additionnels destinés aux équipements temporaires à l'intérieur et autour du Stade 15) Centre d'accréditation (vélodrome) 16) Centre des bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de destion des fluides 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade					
16) Centre das bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des hospitalités 5) Services d'accréditation 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade		ètre			
16) Centre das bénévoles (vélodrome) 17) Les parkings groupes cibles 2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des hospitalités 5) Services d'accréditation 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade		érim			
2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 2.h Signalétique 2.) Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 2.) Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 3.) Gestion des équipes et des officiels de match 4.) Services protocolaires et gestion des hospitalités 5.) Services d'accréditation 6.) Services TV et médias 7.) Cérémonies et animations dans le site 8.) Activités marketing et partenaires 8.) Activités marketing et partenaires		<u>8</u>			
2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe d'entretien de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.e Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 3. C Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 1) Signalétique 2) Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 3) Gestion des équipes et des officiels de match 4) Services protocolaires et gestion des hospitalités 5) Services d'accréditation 6) Services TV et médias 7) Cérémonies et animations dans le site 8) Activités marketing et partenaires			16) Centre des bénévoles (vélodrome)		
2.a Coordination de projet, incluant: - Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe d'entretien de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.e Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 3. C Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade 1) Signalétique 2) Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie 3) Gestion des équipes et des officiels de match 4) Services protocolaires et gestion des hospitalités 5) Services d'accréditation 6) Services TV et médias 7) Cérémonies et animations dans le site 8) Activités marketing et partenaires			17) Les parkings groupes cibles		
- Un chef de Projet Stade - L'équipe des Services Techniques et installations - L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe d'entretien de la pelouse - L'équipe d'entretien de la pelouse - L'équipe d'entretien de la pelouse - L'équipe d'entretien des fluides - L'équipe d'entretien de la pelouse - L'équipe d'entretien de la pelouse - L'équipe d'entretien des fluides - L'équipe d'entretien des hospitalités - Services TV et médias - Cérémonies et animations dans le site - Rativités marketing et partenaires - Activités marketing et partenaires - Activités marketing et partenaires - Activités marketing et partenaires		2.a		1)	Signalétique
- L'équipe de gestion des déchets et nettoyage dans stade - L'équipe d'entretien de la pelouse 2.b Livraison et gestion des fluides 2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.e Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 2.h 3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade			- Un chef de Projet Stade	2)	Gestion du contrôle d'accès et de la billetterie
2.6 Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.6 Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.6 Préparation et remise en état de la pelouse 2.7 Préparation et remise en état de la pelouse 2.8 Sécurité incendie 2.9 Sécurité incendie 2.9 Sécurité incendie 3.6 Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade	SI				• •
2.6 Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.6 Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.6 Préparation et remise en état de la pelouse 2.7 Préparation et remise en état de la pelouse 2.8 Sécurité incendie 2.9 Sécurité incendie 2.9 Sécurité incendie 3.6 Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade	ion				
2.c Exploitation technique et maintenance de l'infrastructure 2.e Etat des lieux 2.f Préparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 2.h 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade	itat	2.b			
2.1 Preparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 2.h 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade	res				
2.1 Preparation et remise en état de la pelouse 2.g Sécurité incendie 2.h 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade	2)P			8)	Activités marketing et partenaires
2.h 3.c Nettovage durant l'événement et traitement des déchets dans stade					
3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade			securite incendie		
3.d Nettoyage et gardiennage hors événement dans stade Livraison et gestion des fluides 1) Services additionnels de gardiennage hors jours de match 2) Services de sécurité des zones protocolaires et hospitalités 3) Services de sécurité* 4) Services médicaux*		∠.∏	3.c Nettoyage durant l'événement et traitement des déchets dans stade		
Livraison et gestion des fluides 2) Services de sécurité des zones protocolaires et hospitalités 3) Services de sécurité* 4) Services médicaux*	s nt			1)	Services additionnels de gardiennage hors jours de match
3) Services de sécurité* 4) Services médicaux*	ions			2)	Services de sécurité des zones protocolaires et hospitalités
4) Services médicaux*	tati oléi				
	rest			4)	Services médicaux*
	3) Pr				

^{*} Possibilité de contracter les fournisseurs de service habituels du Stade au nom et pour le compte de la Fédération Hôte

MODALITES D'APPLICATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION PAR LA VILLE DE BORDEAUX DE L'ACCUEIL DE L'EURO 2016 DANS LE NOUVEAU STADE

PREAMBULE:

Dans le cadre du Contrat de Partenariat "Nouveau Stade de Bordeaux" signé entre la Ville de Bordeaux et la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA), conformément à l'article 10.1.1.3 (c), la Ville a, par courrier en date du 05 février 2016, réservé le nouveau stade pour y accueillir l'EURO 2016 II y a lieu de définir avec précisions, les modalités d'organisation de cette manifestation. Pour cela SBA et la Ville se sont rapprochés pour préciser d'un commun accord ces modalités décrites ci-dessous complétant utilement les termes du Contrat de Partenariat. Ces modalités seront annexées à l'avenant au "contrat de stade" signé entre la Ville de Bordeaux et EURO 2016 SAS.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - DEFINITIONS	3
ARTICLE 2 - OBJET	
ARTICLE 2 - OBJET	
3.1 - Mise en configuration du Stade au cours de la Période de Mise à Disposition Anticipée	
3.2 - Périodes de Mise à Disposition et Mise à Disposition Exclusive	
3.2.1 – Période de Mise à Disposition Non Exclusive	5
3.2.2 – Période de Mise à Disposition Exclusive	5
3.3 - Dates et horaires de mise à disposition du Nouveau stade	5
3.4 - Espaces mis à disposition.	
ARTICLE 4 - ACCES AU STADE de SBA pendant la periode de mise a disposition exclusive	
ARTICLE 5 - PRESTATIONS OBLIGATOIREMENT FOURNIES PAR SBA ET COMPRISES DANS	
D'EXPLOITATION TECHNIQUE ET/OU le loyer	<i>6</i>
ARTICLE 6 - UTILISATION DE LA PELOUSE	
ARTICLE 7 - TECHNIQUE	
7.1 - Travaux	7
7.2 - Contrôle d'accès	7
7.3 - Eclairage	7
7.4 - Installations électriques	7
7.5 - Sonorisation	7
7.6 - Vidéo	
7.7 - Autres systèmes (cf. Descriptif en Fiche 8)	8
7.8 - Accrochages	
7.9 - Aménagements techniques	8
ARTICLE 8 - FLUIDES ET CONNECTIVITE INTERNET	8
8.1 - Energie et fluides	8
8.2 - Eau	8
ARTICLE 9 - ETAT DES LIEUX	
ARTICLE 10 - CONSIGNES	
ARTICLE 11 - ACCREDITATIONS	
ARTICLE 12 - GESTION DE LA BILLETTERIE	
ARTICLE 13 - PUBLICITE	
ARTICLE 14 - LOGES – SIEGES VIP	
ARTICLE 15 - EXPLOITATION DES BARS/BUVETTES, VENTE DE PRODUITS DERIVES ET PR	
15.1 - Exploitation des points de vente restauration grand public	
ARTICLE 16 - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES	
16.1 - Autorisation administrative	10

16.2 - Autorisation administrative conjointe)
ARTICLE 17 - SURETE DE LA MANIFESTATION	11
ARTICLE 18 - SERVICE MEDICAL	
ARTICLE 19 - REGLEMENT INTERIEUR	12
ARTICLE 20 - ASSURANCES	12
20.1 - Responsabilité civile et risques locatifs	2
ARTICLE 21 - PERSONNEL	
ARTICLE 22 - OBLIGATIONS VIS A VIS DE LA VILLE DE BORDEAUX RESULTANT DU CONTRAT D	Έ
PARTENARIAT	13
ARTICLE 23 - INDEPENDANCE DES PARTIES	13
FICHE 1 - ENSEMBLE DES INFORMATIONS CONSTITUANT LA FICHE TECHNIQUE DE LA	
MANIFESTATION Erreur! Signet non	ı défini.
FICHE 2 - ESPACES Erreur! Signet non	ı défini.
FICHE 3 - PRESTATIONS OBLIGATOIREMENT FOURNIES PAR SBA ET COMPRISES DANS LES FRAI	IS
D'EXPLOITATION TECHNIQUE Erreur ! Signet non	ı défini.
FICHE 4 - CAHIER DES CHARGES EXPLOITATION DU NOUVEAU STADE ET PROCEDURE ACCES	
TOITURE Erreur! Signet non	ı défini.
FICHE 5 – LISTE DES SYSTEMES DU STADE ET DE LEUR CONFIGURATION Erreur! Signet non	ı défini.
FICHE 6 - REGLEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU STADE AU JOUR DE LA SIGNATURE DES PRESE	ENTES
Erreur! Signet non	ı défini.
FICHE 7 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE : MONTANTS MINIMA DEMANDES Erreur ! Sign	net non
défini.	
FICHE 8 - DOCUMENTS SOCIAUX Erreur! Signet non	ı défini.
FICHE 9 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE TRAVAIL ILLEGAL	_
Erreur! Signet non	ı défini.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les termes employés ont la signification définie au contrat de partenariat et en complément celles cidessous:

- Activités de SBA Autorisées désignent les activités que SBA peut exercer lors de la période du 13 au 27 mai 2016. Contrat de Partenariat Désigne le Contrat de Partenariat Nouveau Stade de Bordeaux et ses annexes, ses avenants 1 et 2 et leurs annexes - Arène : désigne l'aire d'évolution centrale du Nouveau stade (Pelouse, Bord Pelouse) et les tribunes du Nouveau stade. - Bord pelouse : désigne l'espace entre la Pelouse et les gardes corps devant les premiers rangs de la tribune basse du Nouveau stade. - Clean Stadium: désigne le NOUVEAU STADE vierge de toute publicité (marque commerciale ou produit). - GEEM désigne les grands établissements à exploitation multiple. - Manifestation: désigne la période allant de l'ouverture des portes du Nouveau stade au public le jour du Match, jusqu'à à la fermeture des portes du Nouveau stade après le Match. - Match désigne la rencontre de football entre deux équipes nationales d'une durée de 90 minutes (2 mi-temps de 45 minutes pouvant comprendre chacune un temps additionnel et éventuellement prolongation). - Nouveau Stade: désigne le nouveau stade de Bordeaux tel que défini dans le Contrat de Partenariat - Parvis: désigne les abords extérieurs de l'Arène du Nouveau stade, y compris le Village, situés dans le périmètre exploité par SBA. - PCC: Désigne le Poste de Commandement du Nouveau stade en Manifestation. - Pelouse: désigne la partie gazonnée au centre de l'arène du Nouveau stade. - Période de Mise à Disposition désigne la période du 15 mai au 9 juillet 2016 sous réserve des Activités de SBA Autorisées (cf. cidessus). - Période de Mise à Disposition Anticipée désigne la période du 8 janvier au 12 mai 2016, période durant laquelle SBA a mis à disposition certains espaces pour la réalisation de travaux sous Maitrise d'Ouvrage SBA. désigne la période du 28 mai au 9 juillet 2016, - Période de Mise à Disposition Exclusive période durant laquelle SBA ne peut exercer aucune activité commerciale dans le Nouveau stade. - Période de Mise à Disposition Non Exclusive désigne la période du 15 au 27 mai 2016, période (Avalibity) durant laquelle SBA peut exercer une activité commerciale et afficher ses partenaires. - Stade : désigne le Nouveau stade. Désigne les opérateurs audiovisuels autorisés par 1192

- Télédiffuseurs :

17/05/2016 Page 3/13 LA VILLE DE BORDEAUX à réaliser la captation et la diffusion audiovisuelle des Manifestations de l'EURO 2016.

- Terrain : désigne le sol situé sous la partie gazonnée du Nouveau stade et comprenant notamment les

installations techniques de drainage de la Pelouse.

- Travaux désigne l'ensemble des aménagements qui touchent à la structure du bâtiment, à ses énergies

et à son fonctionnement global.

ARTICLE 2 - OBJET

Le présent document a pour objet de définir les modalités d'application du Contrat de Partenariat pour l'organisation par la Ville de Bordeaux de l'accueil de l'EURO 2016 dans le Nouveau stade, (tenue de 5 Matchs et Période de Mise à Disposition).

Description des Matchs accueillis : quatre Matchs de poules / un Match de ¼ de finale

A ce titre LA VILLE DE BORDEAUX garantit que l'UEFA dispose des autorisations nécessaires pour l'organisation de l'Euro 2016 sur le territoire français, pour lequel l'UEFA s'est assuré le concours des équipes et de l'encadrement nécessaires à la préparation et à la tenue des Matchs.

Il est annexé aux présentes (Fiche 1) une fiche d'informations sur le déroulement des Manifestations et qui seront complétées au fur et à mesure par LA VILLE DE BORDEAUX. Ces informations sont contractuelles : elles ne pourront être modifiées sans l'accord de SBA et constituent la fiche technique de chaque Manifestation. En tout état de cause, chaque fiche technique devra être complète au moins 6 (six) semaines avant le début de chaque Manifestation.

ARTICLE 3 - MISE A DISPOSITION DU NOUVEAU STADE

A l'occasion de l'organisation au Nouveau stade des Matchs, SBA met à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX durant la Période de Mise à Disposition le Nouveau stade, à l'exception des locaux mentionnés dans la fiche 3 qui sont à usage exclusif de SBA.

SBA fournira à LA VILLE DE BORDEAUX, toute la documentation (plans, plannings, descriptifs techniques, caractéristiques des équipements existants, certificats d'homologation en sa possession...) nécessaire à la bonne préparation des Matchs et à la compréhension du fonctionnement du Nouveau stade en Manifestation.

3.1 - <u>Mise en configuration du Stade au cours de la Période de Mise à Disposition</u> <u>Anticipée</u>

Dans le cadre de l'organisation des Matchs, LA VILLE DE BORDEAUX pourra déployer des infrastructures et équipements spécifiques qui nécessitent des travaux (câblage courant faible, aménagements, cloisons temporaires) en amont de la Période de Mise à Disposition.

3.2 - Périodes de Mise à Disposition et Mise à Disposition Exclusive

Le Nouveau stade sera mis à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX à la date du 13 mai 2016, en configuration football.

A compter du 15 mai 2016, le Nouveau stade ainsi que l'ensemble des services associés sont mis à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX, à l'exception des espaces et bureaux conservés et exploités par SBA et des locaux prévus dans la fiche 3.

1193

Les espaces mis à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX seront définitivement libérés le 9 juillet 2016 à 18h00 au plus tard.

3.2.1 – Période de Mise à Disposition Non Exclusive

Dans le cadre de cette période de Mise à Disposition Non Exclusive, il est prévu entre les signataires que LA VILLE DE BORDEAUX permette à SBA d'exercer les Activités de SBA Autorisées.

Sont concernées par les Activités de SBA Autorisées les activités suivantes :

- Congrès-séminaires

Du 15 au 27 mai 2016, SBA pourra continuer à organiser son activité de congrès-séminaires dans le Nouveau stade, après accord lié aux contraintes de co activité liées à la préparation de l'événement. SBA limitera ainsi les visites de site et activités liées aux congrès séminaires en dehors des espaces dédiés (salons, loges), notamment dans les zones d'activation sportives (vestiaires zone mixte, bord pelouse). Ces usages feront l'objet d'une demande spécifique adressée à la ville 10 jours avant la manifestation.

exploitation des espaces avec démontage et remontage par SBA, à ses frais, des aménagements.

En toute hypothèse, les Parties conviennent de procéder, à chaque fois, à un état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie dans les conditions prévues à l'article 12 ci-après.

Toutefois, les Parties conviennent des dispositions spécifiques suivantes afin de tenir compte des contraintes de LA VILLE DE BORDEAUX. Notamment SBA ne pourra pas accorder l'exposition de produits revêtus de dénominations, marques ou logos qui sont concurrent des partenaires officiel de l'EURO 2016, ou l'affichage de ces signes à l'extérieur des espaces prévus pour le congrès-séminaire, sans l'accord préalable et écrit de LA VILLE DE BORDEAUX, à l'exception toutefois de la seule signalétique nécessaire au cheminement des invités.

Dans le cas où LA VILLE DE BORDEAUX imposerait des contraintes supplémentaires (sécurité additionnelle, , ...) par rapport au fonctionnement normal des séminaires engendrant des frais supplémentaires, ces derniers seront pris en charge par LA VILLE DE BORDEAUX.

Un planning définitif des congrès-séminaires prévus sera transmis à LA VILLE DE BORDEAUX par SBA, au plus tard le 13 mai 2016.

- Exploitation commerciale du Restaurant

Le restaurant sera fermé durant la période de Mise à Disposition Non Exclusive.

3.2.2- Période de Mise à Disposition Exclusive

Au cours de la période du 28 mai au 9 juillet 2016, SBA ne pourra pas réaliser d'activité commerciale dans le Nouveau stade et ne pourra pas afficher ses partenaires commerciaux.

3.3 - Dates et horaires de mise à disposition du Nouveau stade

Le Nouveau stade sera mis à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX selon le planning de mise à disposition figurant dans la fiche 1.

3.4 - Espaces mis à disposition

SBA met à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX, qui accepte, les espaces du Nouveau stade décrits en Fiche 3. Les espaces sont livrés en bon état d'usage et d'entretien. Il garantit à LA VILLE DE BORDEAUX une jouissance paisible de l'ensemble des espaces mis à disposition dans le cadre des présentes. Le mobilier mis à disposition est celui de la configuration football (description en Fiche 3).

Il est rappelé à LA VILLE DE BORDEAUX qui répercutera l'information à ses préposés, sous-traitants et prestataires que pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de faire de la cuisine à l'intérieur de ces locaux.

LA VILLE DE BORDEAUX assumera la responsabilité des installations et équipements mis à sa disposition dès le début de la prise de possession du Nouveau stade et cela, jusqu'au départ effectif des lieux.

17/05/2016 Page 5/13

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à n'utiliser les locaux mis à sa disposition que pour l'Euro 2016 et à ne pas y exercer d'activités autres que celles nécessaires à sa réalisation et dans le cadre de leur destination usuelle. En conséquence, la destination des locaux ne pourra pas être modifiée.

Il est enfin précisé que le personnel de SBA en charge de l'exploitation et de l'entretien du Nouveau stade et/ou les sous-traitants placés sous sa responsabilité, pourront accéder à l'ensemble des locaux du Stade pour exercer la mission pour laquelle chacun a compétence, suivant le protocole d'accréditation mis en place par EURO 2016. Dans le cas où l'accès à leurs locaux et/ou installations leur serait refusé, LA VILLE DE BORDEAUX pourrait être tenue pour responsable des dommages occasionnés du fait de leur non intervention sur leurs installations et/ou locaux.

ARTICLE 4 - ACCES AU STADE DE SBA PENDANT LA PERIODE DE MISE A DISPOSITION EXCLUSIVE

Au cours de la Période de Mise à Disposition Exclusive, LA VILLE DE BORDEAUX laissera, sous réserve qu'ils soient préalablement accrédités et qu'ils respectent les procédures d'accès élaborés par LA VILLE DE BORDEAUX, le personnel de SBA et ses prestataires accéder au Nouveau stade. SBA s'engage à fournir à LA VILLE DE BORDEAUX au plus tard le 13 mai 2016 la liste de son personnel présent au Nouveau stade au cours de cette période.

Le jour de chaque Match, le personnel de SBA lié à l'exploitation et ses prestataires n'auront accès qu'aux endroits et cheminements où leur présence est indispensable, après validation et accréditation par EURO 2016.

ARTICLE 5 - PRESTATIONS OBLIGATOIREMENT FOURNIES PAR SBA ET COMPRISES DANS LES FRAIS D'EXPLOITATION TECHNIQUE ET/OU LE LOYER

SBA assurera et prendra en charge les prestations décrites en Fiche 3 destinées à l'exploitation du Stade. La Fiche 3 est exhaustive. Toutes les autres prestations et services sont à la charge de LA VILLE DE BORDEAUX qui en assure l'exécution et la responsabilité.

ARTICLE 6 - UTILISATION DE LA PELOUSE

Pour la mise à disposition SBA répondra aux critères de performance pelouse prévu au Contrat de Partenariat, qui correspondent à ceux attendus par EURO 2016 Un état des lieux contradictoire sera réalisé à cet effet le 13 mai. En cas de niveau insuffisant SBA mettra à ses frais tout en œuvre pour répondre aux attentes des organisateurs avant le début de la compétition. Il soumettra à cet effet un plan d'action qui devra être préalablement validé par la Ville de Bordeaux.

SBA prend en charge la préparation de la Pelouse (mise en configuration football, tracé des lignes, mise en place des perches) pour chaque Match en conformité avec le cahier des charges EURO 2016. Dans le cas où le cahier des charges de l'EURO 2016 nécessite des travaux de mise en conformité, ces travaux restent à la charge de la VILLE DE BORDEAUX ou de l'EURO 2016. Le programme d'entretien durant la période de mise à disposition aura été validé par LA VILLE DE BORDEAUX et EURO 2016. SBA s'engage à l'appliquer dans son intégralité dès accord sur son financement.

Durant la Période de Mise à Disposition Exclusive, SBA n'est toutefois pas responsable, sauf faute de sa part sur la mise en œuvre du programme d'entretien et sous réserve des diligences et précautions d'usage, des risques de non tenue du Match en raison du mauvais état de la Pelouse, dû à une inondation de la Pelouse ou à une détérioration du fait de LA VILLE DE BORDEAUX et/ou des personnes dont la Ville de Bordeaux est responsable (personnel, préposés, sous-traitant et/ou spectateurs) au cours de la période de mise à disposition du Stade (entraînement des équipes notamment). En cas de difficulté prévisible, SBA en informera LA VILLE DE BORDEAUX dès que possible. Les Parties conviennent de se rencontrer pour envisager les mesures à mettre en place-

Au terme de la période de Mise à Disposition Exclusive, la VILLE DE BORDEAUX sera invitée à procéder à une inspection sur l'état de la Pelouse. Compte tenu du court délai dont dispose SBA pour remettre en état la Pelouse après l'Euro 2016, SBA ne pourra être tenu responsable de l'état de la Pelouse à la reprise du Championnat de France de Football et ce, jusqu'au 31 août 2016, notamment en termes de non-respect des

17/05/2016 Page 6/13

critères de densité, et de la non-conformité aux critères de performances définies au Contrat de Partenariat entre LA VILLE DE BORDEAUX et SBA.

Les équipements d'arbitrage (drapeaux, panneau lumineux, système radio des arbitres...) et de jeux (ballons) sont à la charge de LA VILLE DE BORDEAUX.

ARTICLE 7 - TECHNIQUE

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à respecter scrupuleusement les normes techniques en vigueur au Nouveau stade notamment les dispositions précisées ci-dessous, celles applicables aux grands établissements à exploitation multiple (GEEM) et celles prévues dans le cahier des charges d'exploitation du Nouveau stade joint dans la Fiche 4. Elles s'imposeront à lui dans leur dernier état au jour de la tenue du Match. LA VILLE DE BORDEAUX se porte garante du respect de ses engagements par l'EURO 2016, ses salariés et intervenants permanents ou occasionnels quels qu'ils soient, ses sous-traitants, fournisseurs et prestataires.

7.1 - <u>Travau</u>x

Aucun travaux ni aménagement ne pourra se faire sans l'accord de SBA. Tous travaux touchant à l'infrastructure du Nouveau stade devront être réalisés par SBA. Pour cela, la Ville de Bordeaux a commandé à SBA, conformément à l'article 14.2 du Contrat de Partenariat, des travaux de modification du Nouveau Stade permettant l'accueil dans de bonnes conditions de l'EURO 2016.

7.2 - Contrôle d'accès

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à utiliser le système de contrôle d'accès du Nouveau stade (Omniris) pour le grand public. En cas de modification du système, ou de transfert des données, ces éléments seront précisés par LA VILLE DE BORDEAUX au plus tard le 18 mai 2016.

Les modalités d'activation du système de contrôle d'accès du Nouveau stade feront l'objet d'un complément.

7.3 - Eclairage

Le Nouveau stade est mis à disposition de la Ville de Bordeaux avec un éclairage conforme aux performances décrites au contrat de partenariat, et permettant la tenue d'une manifestation sportive et la captation et la diffusion télévisée de celle-ci en Haute Définition II est rappelé à LA VILLE DE BORDEAUX qu'en aucun cas le noir complet ne sera réalisé dans le Stade. En cas de panne du groupe électrogène, la fourniture en énergie du Stade est reprise par EDF, suivant les critères de test réalisés à la livraison et transmis par SBA à la Ville de Bordeaux

7.4 - Installations électriques

SBA permet à LA VILLE DE BORDEAUX d'utiliser les installations électriques du Nouveau stade, étant entendu que la consommation électrique induite est à la charge de LA VILLE DE BORDEAUX en mode match, ainsi que le surplus de consommation en mode veille, lié à la préparation de l'événement,

Une protection des câbles est à prévoir pour le passage de la voie pompier.

7.5 - Sonorisation

SBA met à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX le système de sonorisation du Nouveau stade conforme aux performances décrites au Contrat de Partenariat, et permettant la diffusion sonore d'ambiances musicales, des hymnes, d'animations, ainsi que de la sonorisation des vidéos diffusées sur les écrans géants pendant chaque Manifestation.

Tout matériel supplémentaire non prévu à la Fiche 5 et qui serait nécessaire à la captation/diffusion sonore d'animations spécifiques (speaker, fanfare et/ou tout autre type d'animation) sera à la charge exclusive de LA VILLE DE BORDEAUX, étant rappelé que ces systèmes de sonorisation devront permettre une coupure générale du son sur ordre du PCC.

1196

7.6 - Vidéo

SBA met à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX les deux écrans vidéo géants dans l'Arène dont les performances sont décrites au Contrat de Partenariat. Le toppage reste à la charge de LA VILLE DE BORDEAUX. Le contenu de ce qui y sera diffusé est de la responsabilité et à la charge financière de LA VILLE DE BORDEAUX.

L'activation de la régie du système vidéo ne fait pas partie des prestations fournies par SBA.

7.7 - Autres systèmes (cf. Descriptif en Fiche 5)

Toute intervention sur un système du NOUVEAU STADE tel que décrit en Fiche 5 sera nécessairement tout d'abord validée par SBA, puis réalisé sous son contrôle.

7.8 - Accrochages

L'accrochage dans la toiture et les tribunes est possible. Toutefois, tout accrochage est à la charge de LA VILLE DE BORDEAUX et soumis à l'autorisation préalable du Directeur Technique de SBA ou toute personne désignée par ce dernier.

L'attention de LA VILLE DE BORDEAUX est attirée sur le fait que les points d'accrochage dans la toiture ou les gradins sont susceptibles de diminuer le nombre de places dans les tribunes.

7.9 - Aménagements techniques

Les aménagements techniques devront être intégrés au dossier d'aménagement et soumis à la commission de sécurité.

ARTICLE 8 - FLUIDES ET CONNECTIVITE INTERNET

8.1 - Energie et fluides

SBA fournit l'énergie et les fluides (fuel) nécessaires à l'exploitation du Nouveau stade pour chaque Manifestation et durant toute la période de mise à disposition telle que prévue à la Fiche 1.

Les frais de consommation en énergie et fluides nécessaires à l'exploitation du Nouveau stade en mode match et mode veille (à l'exception de la consommation des bureaux SBA, des bureaux VF, de la loge Gardien et du bureau SportingSol qui reste à la charge de SBA) sont à la charge de LA VILLE DE BORDEAUX. Un état de relevé des compteurs se fera à l'état des lieux d'entrée et de sortie.

8.2 - Eau

SBA fournit l'eau nécessaires à l'exploitation du Nouveau stade pour chaque Manifestation et durant toute la période de Mise à Disposition telle que prévue à la Fiche 1.

Les frais de consommation en eau nécessaires à l'exploitation du Nouveau stade sont à la charge de LA VILLE DE BORDEAUX en mode match et ainsi que le surplus de consommation en mode veille lié à la préparation de l'événement. Un état de relevé des compteurs se fera à l'état des lieux d'entrée et de sortie.

ARTICLE 9 - ETAT DES LIEUX

- Un état des lieux du Stade, incluant un inventaire des équipements, systèmes, mobiliers et matériels et la destination de chacun des espaces mis à disposition, est réalisé en présence des Parties, et le cas échéant, de représentants de leur compagnie d'assurance, par un huissier assisté d'un photographe/caméraman, avant et à la fin de la Période de Disponibilité.
- A l'issue de la Période de Disponibilité, la Ville et EURO 2016 remettent le Stade à la disposition de SBA dans l'état dans lequel il leur a été mis à disposition.

1197

- En cas de détérioration de quelque nature que ce soit des biens, équipements ou systèmes mis à disposition constatée à la fin de la Période de Disponibilité ou de changement de leur destination, la ville et EURO 2016 assumeront à l'égard de SBA les coûts de tous travaux de réparation ou de remise en état ou de reconfiguration engagés par SBA, et définis selon les modalités ci-dessous.
- Le montant des travaux nécessaires, le cas échéant, sera arrêté d'un commun d'accord entre SBA et la ville, sur la base de devis produits conformément à un cahier des charges établi par le Propriétaire du Stade par quatre (4) entreprises différentes : deux (2) présentées par EURO 2016 et la ville, (2) présentées SBA, dans un délai de trois (3) jours à compter de la réception du dernier devis. Cette disposition s'applique à l'exception des travaux ou équipements qui sont encore sous garantie ou dont l'exécution a été confié à VINCI Facilities dans le cadre du contrat d'entretien-maintenance (Ex : réseaux électrique cf et CF, armoires électriques, ...) En cas d'inaction caractérisée de la ville et EURO 2016, SBA pourra faire procéder aux réparations et travaux de réparation ou de remise en état aux frais de la Ville.
- A défaut d'accord amiable entre SBA et la ville, tout litige relatif à la remise du Stade, au Propriétaire du Stade ou aux éventuels travaux de réparation ou de remise en état, chacune des Parties s'engage, avant de saisir le tribunal compétent, à désigner deux personnes qui sont dûment habilitées à engager la Partie qu'elles représentent. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente, dans les 8 (huit) jours, à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation. L'ordre du jour est fixé par la Partie qui prend l'initiative de la conciliation. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.
- Les Parties prendront toutes les mesures nécessaires afin que les travaux de remise en état puissent être réalisés avant la reprise du championnat 2016/2017 de Ligue 1. Si tel n'était pas le cas et si le Propriétaire du Stade subissait, en raison des détériorations dues à l'organisation de l'UEFA EURO 2016 au Stade, un préjudice direct, la réparation de celui-ci serait prise en charge, sur présentation de justificatifs par le Propriétaire du Stade, par la ville et EURO 2016.

ARTICLE 10 - CONSIGNES

Pendant chaque Manifestation, les consignes seront gérées par du personnel mis en place par LA VILLE DE BORDEAUX. Dans les 48 (quarante-huit) heures suivant chaque Manifestation, LA VILLE DE BORDEAUX récupérera les objets laissés en consigne et non récupérés par leurs propriétaires. Les demandes de récupération d'objets laissés en consigne, intervenant après chaque Manifestation, adressées à SBA, seront transmises pour traitement à LA VILLE DE BORDEAUX.

ARTICLE 11 - ACCREDITATIONS

L'EURO 2016 gère l'ensemble des accréditations pendant la Période de Mise à Disposition Seules les accréditations fournies par l'EURO 2016 donneront accès au Nouveau stade pendant cette période. Cellesci devront être compatibles avec le système de contrôle d'accès du Nouveau stade (Omniris). Toutefois au titre de la responsabilité unique de sécurité ERP, SBA doit pouvoir garantir les effectifs admissibles sur le site. A ce titre LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à fournir à SBA le nombre des accréditations de la Manifestation.

•

SBA a fourni sur demande de la VILLE DE BORDEAUX la liste la plus complète possible des personnes, salariés, préposés ou sous-traitants appelés à travailler sur la Manifestation et nécessitant un badge d'accréditation. Cette liste pourra être complétée au fur et à mesure si nécessaire et au plus tard 48 (quarante-huit) heures avant le début de chaque Manifestation. Toute modification de dernière minute fera l'objet d'une information à LA VILLE DE BORDEAUX qui répercutera l'information à l'EURO 2016.

ARTICLE 12 - GESTION DE LA BILLETTERIE

LA VILLE DE BORDEAUX garantit que l'EURO 2016 est titulaire du droit de distribuer les billets afférents aux Matchs à tout acheteur quel que soit le lieu de résidence et le mode de conclusion du contrat.

A ce titre, SBA ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des éventuels préjudices qui résulteraient du défaut d'autorisations nécessaires à la gestion et à la distribution de la billetterie des Matchs.

17/05/2016 Page 9/13

La gestion de la billetterie des Matchs sera assurée par l'EURO 2016 qui en assume toutes les conséquences.

Les titres d'accès utilisés devront comporter un identifiant unique et être compatibles avec le système de contrôle des accès du Nouveau stade.

ARTICLE 13 - PUBLICITE

SBA s'engage vis-à-vis de LA VILLE DE BORDEAUX à livrer le Nouveau stade en version Clean Stadium selon le cahier des charges diffusé par LA VILLE DE BORDEAUX le 15 mars 2016. Le cout du clean Stadium est à la charge de la VILLE DE BORDEAUX.

La période durant laquelle le Nouveau stade est en version Clean Stadium va du 28 mai au 9 juillet 2016.

ARTICLE 14 - LOGES - SIEGES VIP

Les loges et sièges VIP assortis de prestations d'hospitalités seront gérés par l'EURO 2016 et/ou ses prestataires à ses seuls profits et charge et sous sa seule responsabilité.

<u>ARTICLE 15 - EXPLOITATION DES BARS/BUVETTES, VENTE DE PRODUITS</u> DERIVES ET PROGRAMMES

15.1 - Exploitation des points de vente restauration grand public

Les espaces de restauration seront exploités par l'EURO 2016, dans des conditions précisées ultérieurement

ARTICLE 16 - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

16.1 - Autorisation administrative

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 fournisse aux autorités compétentes dans les délais légaux tous les éléments et documents nécessaires et mettre tout en œuvre pour permettre l'organisation des Matchs au Nouveau stade. Une copie du dossier déposé et des autorisations obtenues sera transmis à SBA.

16.2 - Autorisation administrative conjointe

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 transmette l'ensemble des éléments des Manifestations à SBA pour étude avec :

- tous les plans d'occupation
- le descriptif des Manifestations
- les aménagements spécifiques mis en place (feu d'artifice, laser, caméra, groupes électrogènes, etc.).

Après analyse, le responsable sécurité de SBA proposera un avis et l'adressera à la VILLE DE BORDEAUX pour transmission à l'EURO 2016. L'EURO 2016 sera donc en mesure de réaliser le dossier de demande d'autorisation. Par la suite, LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 transmette un dossier de demande complet à la Direction Technique de SBA pour relecture finale. L'EURO 2016 pourra alors transmettre 7 (sept) exemplaires du dossier de demande d'autorisation

Enfin, la Direction Technique de SBA, au titre de la Responsabilité Unique de la Sécurité et conformément à la réglementation GEEM, présentera la demande d'autorisation de façon conjointe avec l'EURO 2016 à la Mairie de Bordeaux dans les délais prévus en Fiche 2.

Dans la mesure où LA VILLE DE BORDEAUX décide d'amener des générateurs et/ou groupes électrogènes, elle s'engage à respecter la législation dans ce domaine et plus particulièrement le Code de l'Environnement (livre V, titre ler relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement) et

notamment à effectuer les déclarations nécessaires auprès des autorités compétentes pour avis et fournir l'avis dans le dossier de sécurité.

LA VILLE DE BORDEAUX est tenue de se conformer strictement aux instructions de sécurité de la Préfecture de Gironde, de la Mairie de Bordeaux et le cas échéant de la Sous-commission Départementale de Sécurité qui contrôlera les moyens mis en place pour les Manifestations. A ce titre, LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 assiste à toutes les réunions organisées par ces différentes autorités et notamment celle concernant l'accessibilité.

ARTICLE 17 - SURETE DE LA MANIFESTATION

L'EURO 2016 est responsable, conformément à la réglementation en vigueur, de la sûreté des manifestations qu'il organise au Nouveau stade et pour lesquelles il doit obtenir une autorisation.

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 soumette, pour la Manifestation, dans les délais légaux à l'autorité préfectorale, en liaison avec SBA, le dispositif de sûreté interne prévu pour chaque Manifestation. L'autorité préfectorale évaluera les moyens à mettre en œuvre par la puissance publique à l'occasion de cette Manifestation.

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage alors à ce que l'EURO 2016 mette en place les moyens suffisants, tant matériels qu'humains, dans le cadre du dispositif de sécurité interne, nécessaire pour assurer la sécurité de chaque Manifestation, notamment pour ce qui concerne :

- la surveillance du public,
- la protection des équipements,
- le service d'ordre,
- le barriérage,
- la vérification préventive des personnes entrant dans le Nouveau stade (palpations),
- la protection des joueurs et des personnalités.

Pour chaque Manifestation, LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 fasse son affaire de contracter avec une (ou des) société(s) de sûreté dûment agréée(s) par la Préfecture pour lui (ou leur) confier, à ses frais, la sûreté des personnes et des équipements à l'occasion de la Manifestation. Les prestataires sûreté seront placés sous la responsabilité de l'EURO 2016 et son contrôle, conformément aux lois en vigueur.

En tout état de cause, LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 désigne un interlocuteur unique pour la Préfecture durant chaque Manifestation (ci-après « le chargé de sécurité »). Le chargé de sécurité devra être présent au PCC du Nouveau stade pendant toute la durée d'activation de celui-ci. Il pilotera les dispositifs relevant de sa responsabilité.

Dans l'hypothèse où l'EURO 2016 aurait recours à ses propres appareils émetteurs-récepteurs portatifs, de type talkie-walkie, autres que ceux mis à disposition par SBA, LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 indique au Directeur Technique de SBA ou son représentant la fréquence et/ou le canal utilisé(s).

Il est entendu que le personnel technique d'entretien et d'exploitation dûment autorisé et accrédité pourra avoir accès au site et notamment à ses locaux techniques. Dans le cas où LA VILLE DE BORDEAUX et/ou l'EURO 2016 leur refuserait l'accès à leurs locaux et/ou installations, ce dernier pourrait être tenu pour responsable des dommages occasionnés du fait de leur non intervention sur leurs installations et/ou locaux.

Les services de douanes, les membres de la Sous-commission Départementale de Sécurité ainsi que l'Inspection du Travail ont librement accès au site avant, pendant, et/ou après chaque Manifestation.

Le respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur par le personnel et/ou sous l'autorité de l'EURO 2016 présent sur les lieux lors des Manifestations reste sous la responsabilité de l'EURO 2016.

SBA reste responsable du Nouveau stade en sa qualité d'exploitant d'un GEEM et assure en outre la sécurité des installations qui ne sont pas mises à la disposition de LA VILLE DE BORDEAUX dans le cadre des présentes.

1200

A ce titre LA VILLE DE BORDEAUX doit permettre au Directeur Général Délégué de SBA ou toutes personnes que ce dernier désignera, d'accéder à toutes les zones du Nouveau stade et être présent au PCC.

SBA, à la demande de la Préfecture et/ou de la Mairie, se réserve le droit de modifier ou de compléter, sans préavis, les présentes dispositions de l'article 17, dans l'intérêt de l'ordre public et du respect des personnes et des biens en informant au préalable LA VILLE DE BORDEAUX.

ARTICLE 18 - SERVICE MEDICAL

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à ce que l'EURO 2016 mette en place, sous sa responsabilité, une équipe médicale complète chargée d'assurer les secours au public et comprenant, conformément à la réglementation en vigueur, un médecin coordinateur, des médecins d'intervention spécialisés en médecine d'urgence, des infirmiers, secouristes et brancardiers. Cette équipe médicale disposera de l'équipement nécessaire pour assurer sa mission. Ce dispositif sera intégré dans le dispositif de sureté présenté par l'EURO 2016 à SBA. Les dispositifs sont validés par la Préfecture et suivent le référentiel secours santé mis en place par la Préfecture de Gironde au Nouveau stade.

ARTICLE 19 - REGLEMENT INTERIEUR

Chaque Partie devra respecter et faire respecter à ses salariés, préposés et/ou sous-traitants le règlement intérieur du Nouveau stade applicable et qui est affiché en permanence à l'entrée du Nouveau stade.

L'actuel règlement intérieur figure en Fiche 10. S'il venait à être modifié, SBA en informera LA VILLE DE BORDEAUX par écrit, étant d'ores et déjà convenu que le règlement intérieur du Nouveau stade s'impose à LA VILLE DE BORDEAUX dans sa dernière version au jour de chaque Manifestation.

ARTICLE 20 - ASSURANCES

SBA déclare et certifie que le Nouveau stade et les installations mises à disposition de LA VILLE DE BORDEAUX sont conformes aux normes de sécurité en vigueur pour ce type d'installations et de lieux destinés à accueillir du public. SBA déclare avoir toutes les autorisations nécessaires des commissions de sécurité qui sont de sa responsabilité. SBA confirme respecter les clauses de l'article 23 du Contrat de Partenariat intitulé " responsabilités et assurances".

LA VILLE DE BORDEAUX demandera à l'EURO 2016 de fournir à SBA pour la période de mise à disposition du Nouveau stade et des Manifestations, les attestations d'assurance détaillées stipulant qu'elle est bien assurée pour organiser les Manifestations, accueillir le nombre de spectateurs autorisés à l'occasion des Manifestations et qu'elle est bien couverte pour tous les risques ci-après rappelés (polices RC, dommages aux biens y compris vol et assurance-annulation en « tous risques sauf », à savoir par lesquelles tout sera garanti à l'exception des périls définis dans le chapitre « exclusion »).

20.1 - Responsabilité civile et risques locatifs

La Ville produira dans un délai de 15 jours suivant l'acceptation des modalités techniques, une attestation d'assurance relative à la police responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs.

La Ville produira dans ce même délai, une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.

ARTICLE 21 - PERSONNEL

Chaque Partie dispose de l'indépendance de sa gestion, exclusive de tout lien de subordination ou de représentation sous quelque forme que ce soit avec l'autre Partie. Cette indépendance s'applique tant au personnel d'une Partie qu'à son recrutement qu'elle juge adapté, qu'à l'exécution de ses obligations sociales et fiscales. La responsabilité de l'autre Partie ne peut être recherchée à cet égard.

Chaque Partie s'engage en qualité de professionnel de l'art à affecter le personnel compétent en nombre suffisant pour l'organisation et la tenue de la Manifestation. En cas de co-activité, elle s'engage à ce qu'il intervienne dans les meilleures conditions de sécurité selon le plan de prévention établi.

Chaque Partie est responsable de son personnel et de ses préposés, en toutes circonstances et pour quelque cause que ce soit. Elle est responsable des accidents survenus par le fait de son personnel et de ses préposés et des dégâts produits par son personnel et/ou ses préposés à l'occasion de l'organisation et la tenue de la Manifestation.

Par ailleurs, le personnel d'une Partie, demeurera, en toutes circonstances, placé sous l'autorité, la direction et la surveillance exclusive de cette Partie. A ce titre, elle assure la discipline et la sécurité de son personnel.

Si une Partie constate de la part d'un salarié et/ou préposé de de l'autre Partie, ou de l'un de ses soustraitants, un comportement de nature à troubler le bon déroulement de la Manifestation, ou le bon fonctionnement de son entreprise, elle en avise immédiatement le représentant sur place de l'autre Partie afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

Enfin chaque Partie s'engage à assumer les charges et le règlement des frais de rémunérations ou de salaires, charges sociales comprises, le transport et les indemnités de déplacement, le repas et le logement de son personnel et des éventuels artistes et techniciens qui interviendraient pour les besoins de la Manifestation ainsi que les impôts et taxes liés qui lui incombent et garantit l'autre Partie contre tout recours à cet égard.

ARTICLE 22 - OBLIGATIONS VIS A VIS DE LA VILLE DE BORDEAUX RESULTANT DU CONTRAT DE PARTENARIAT

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à obtenir de l'EURO 2016 les informations suivantes :

- nombre de spectateurs pour la Manifestation ;
- tous éléments relatifs au respect des obligations en matière de sécurité ;
- les éventuels incidents d'exploitation.

ARTICLE 23 - INDEPENDANCE DES PARTIES

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations.

D-2016/236

Avenant de prolongation au contrat de délégation de service public conclu avec SBSL. Autorisation de signature

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié, par contrat de délégation de service public signé le 14 décembre 2012, l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la SNC Société Bordelaise de Sports et de Loisirs (SNC SBSL) : le stadium - vélodrome de Bordeaux-Lac, la patinoire, les tennis et le bowling de Mériadeck, et enfin la patinoire provisoire d'hiver située Place Pey-Berland. Ce contrat d'une durée de 4 ans a pris effet le 1er janvier 2013 et expire le 31 décembre 2016.

Il a par ailleurs été modifié par voie d'avenants :

- Avenant n°1 portant ajout, à l'annexe 4 du contrat, de la grille tarifaire « Location de la patinoire Mériadeck – Evènementiel », notifié en Préfecture le 16 janvier 2013;
- Avenant n°2 portant transfert de droit à déduction de la TVA permettant le remboursement à la Ville de son montant par le fermier, notifié en Préfecture le 21 novembre 2013.

La durée de cet affermage avait été calculée en fonction de la livraison de la Grande salle de spectacle de Bordeaux Métropole qui devait intervenir courant 2017, puisque la Patinoire pallie actuellement l'accueil de spectacles sur le territoire de la métropole bordelaise. En raison de la livraison retardée de la Grande salle de spectacle (fin 2017), il convient d'étudier la possibilité pour la Ville de Bordeaux de prolonger le contrat de délégation de service public conclu avec la Société Bordelaise de Sports et Loisirs (SBSL-Axel Vega). En effet, à l'expiration du contrat d'affermage au 31 décembre 2016, la Ville de Bordeaux ne dispose pas des compétences, des moyens techniques et humains suffisants pour reprendre le service en régie jusqu'à l'ouverture de la Grande salle de spectacle.

Par ailleurs, en raison du prochain transfert des équipements d'intérêt métropolitain, dont la liste définitive doit être arrêtée en juin prochain pour un transfert effectif au 1^{er} janvier 2017, une étude est nécessaire pour le choix du mode de gestion de ces équipements de sports et de loisirs à transférer ou non. Eu égard aux délais de procédure, les nouveaux contrats d'exploitation afférents ne sauraient dès lors être effectifs au 1^{er} janvier 2017.

Pour ces motifs, la Ville de Bordeaux, qui a pour obligation d'assurer la continuité du service public, envisage de prolonger la durée du contrat d'un an et de passer un avenant pour entériner cette prolongation, possible, de manière exceptionnelle, pour un motif d'intérêt général en vertu de l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 relative aux contrats de concession.

Enfin, il est proposé de ne pas prévoir la patinoire extérieure d'hiver, située Place Pey Berland, pour 2016-2017 et 2017-2018, la délégation de service public prolongée devant par ailleurs prendre fin au 31 décembre 2017.

En effet, en raison de l'impact écologique de cette animation et de son coût pour la collectivité, la Ville de Bordeaux organisera des animations spécifiques pour les plus jeunes à la patinoire de Mériadeck, dont les horaires d'ouverture au public seront notablement renforcés sur la période des vacances scolaires (initiations danse sur glace et Hockey avec les clubs, chemins de glace, ambiance forêt, peinture sur glace, etc).

Pour l'exercice 2016, la compensation financière versée par la Ville de Bordeaux sera de 896 120 euros, correspondant à la compensation initialement prévue au contrat de 997 536 euros déduction faite du déficit prévisionnel de la patinoire extérieure Pey Berland et additionné du reliquat déjà réalisé en 2016.

Pour les 12 mois de prolongation (exercice 2017), la Ville de Bordeaux versera au fermier une compensation financière globale de 898 342 euros.

Pour rappel, la compensation financière globale versée au fermier était estimée à 3 874 312 euros pour la durée du contrat (4 ans) dans le contrat initial. Elle passe à 4 671 238 euros suite à l'avenant de prolongation (soit une augmentation de 21%).

Conformément à l'article L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales, ce projet d'avenant a été soumis, pour avis, à la Commission de délégation de service public du 4 mai 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de l'avenant à conclure et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJET D'AVENANT n°3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu l'article L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat d'affermage signé le 14 décembre 2012 entre la Ville de Bordeaux et la SNC Société Bordelaise de Sports et de Loisirs et portant sur l'exploitation, la gestion et l'entretien de plusieurs équipements de sports et de loisirs, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2016,

Vu l'avisde la Commission de délégation de service public du 4 mai 2016.

Considérant le report de livraison de la Grande Salle de spectacle de Floirac fin 2017 ;

Considérant le transfert effectif des équipements sportifs d'intérêt métropolitain au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant dès lors la nécessité de prolonger de douze (12) mois ledit contrat d'affermage pour motif d'intérêt général tenant à garantir la continuité du service public, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Considérant par ailleurs l'intérêt pour la Ville de Bordeaux de ne pas reconduire la mise en place et l'exploitation de la patinoire extérieure d'hiver, située Place Pey-Berland, pour les hivers 2016-2017 et 2017-2018, le contrat de délégation de service public prolongé devant prendre fin de surcroît au 31 décembre 2017 ;

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2016/..... du Conseil Municipal du 6 juin 2016, reçue en préfecture de la Gironde, le.....,

d'une part;

ET

La Société Bordelaise de Sports et Loisirs, dénommée "AXEL VEGA", SNC au capital de 7.623 euros, dont le siège est 95 cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro B 413 748 351, représentée par Monsieur Olivier HIBAL, gérant de la société SBSL.

d'autre part ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation, la gestion et l'entretien du stadium/vélodrome du Lac, de la patinoire, des tennis et du bowling de Mériadeck à Bordeaux.

Il a également pour objet le retrait d'une des missions du fermier, soit la mise en place, le raccordement, le gardiennage et l'exploitation de la patinoire extérieure de la Place Pey-Berland pour les hivers 2016-2017 et 2017-2018.

Article 2 : Modification de l'article 1 - objet de la délégation

L'article 1 est modifié comme suit :

"La présente délégation a pour objet de confier à la société SBSL, dénommée ciaprès fermier, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien du stadium/vélodrome du Lac, de la patinoire, des tennis et du bowling de Mériadeck. Le fermier assurera notamment :

- l'accueil et l'animation des activités physiques, sportives et récréatives inhérentes aux équipements qui lui sont confiés,
- l'accueil et le développement de manifestations à caractère culturel,
- la gestion, l'exploitation et la promotion de l'ensemble des équipements,
- la mise en place, le raccordement, le gardiennage et l'exploitation d'une patinoire extérieure d'hiver de la fin novembre à début janvier, sauf pour les hivers 2016-2017 et 2017-2018.
- les éventuelles adaptations des équipements nécessaires pour des manifestations de portée internationale.

Le fermier ne pourra pas être organisateur de spectacles ou de manifestations sportives.

Le fermier pourra, avec l'accord de la Collectivité, dans le respect des règles édictées pour chacun des équipements et en préservant leur affectation au service public, exploiter toutes activités accessoires telles que vente de boissons et de produits alimentaires, vente et location d'équipements sportifs.

Dans l'ensemble des équipements exploités par le délégataire, la Ville autorise ce dernier à consentir toute convention d'occupation du domaine public compatible avec la destination des lieux (notamment affichage publicitaire, distributeurs de denrées diverses ou de services...).

L'affichage publicitaire autorisé ne devra comporter aucun caractère politique, confessionnel ou syndical, hormis celui annonçant les manifestations d'un tel caractère devant se dérouler dans les lieux exploités par le fermier.

A la demande de la Ville, le fermier sera tenu de faire cesser, sans délai, toute occupation qui serait contraire à l'ordre public.

Le fermier pourra faire toute proposition pour l'évolution et l'amélioration des activités qui lui sont confiées ou l'aménagement d'activités annexes."

Article 3 : Modification de l'article 3 - durée de la délégation

L'article 3 est modifié comme suit :

"La durée du contrat d'affermage est prolongée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, sans pouvoir dépasser ce délai."

<u>Article 4 : Modification de l'article 15.1 – contraintes particulières du service</u> public

L'article 15.1 est modifié comme suit :

- "La patinoire devra être ouverte à minima aux périodes suivantes :
- pour les clubs : du 15 août à la fin de la saison sportive
- pour le public : du 15 septembre au 15 mai.

La patinoire extérieure d'hiver devra être ouverte du dernier week-end de novembre à la fin des vacances scolaires de Noël, sauf pour les hivers 2016-2017 et 2017-2018."

<u>Article 5 : Modification de l'article 18 – compensation financière de la Ville envers le fermier</u>

Les modalités relatives à la compensation financière de la Ville envers le fermier, telles qu'indiquées dans l'article 18, sont inchangées.

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"La Ville de Bordeaux versera au fermier, les compensations financières globales suivantes (sommes hors taxes), basées sur des hypothèses d'exploitation détaillées en annexe 5 :

- pour l'exercice 2016 : 896 120 €, correspondant à la compensation initialement prévue au contrat de 997 536 € déduction faite du déficit prévisionnel de la patinoire extérieure Pey Berland et additionné du reliquat déjà réalisé en 2016 ;
- pour les 12 mois de prolongation (exercice 2017) : 898 342 €."

Article 6 : Compte de résultat, inventaire et Personnel

Outre le rapport annuel remis chaque année, au plus tard le 1^{er} juin, le fermier fournira à la Ville de Bordeaux avant le 15 juillet 2016 et 1^{er} juin 2017 :

- un compte de résultat par équipement exploité des deux derniers exercices, ainsi que le détail des clés de répartition des différentes charges de gestion communes. Le compte de résultat de la patinoire distinguera l'activité spectacle de l'activité sportive;
- un état détaillé du personnel (statut, salaire brut annuel, prime, type de contrat, temps de travail, date d'entrée, avantages, diplôme et affectation par équipement) pour les deux derniers exercices ;

- un état d'inventaire des biens distinguant les biens de retour et biens de reprise et affectés par équipement au 31 décembre 2015, puis au 31 décembre 2016.

<u>Article 7 : Annexe 5 du contrat – Comptes d'exploitation prévisionnels des équipements</u>

L'annexe 5 du contrat d'affermage est modifiée dans les termes figurant à l'annexe 1 du présent avenant.

Article 8 : Entrée en vigueur des dispositions du présent avenant n°3

Les présentes dispositions entreront en vigueur à la date de notification du présent avenant aux parties.

Article 9: Maintien des autres dispositions du contrat

Les autres dispositions du contrat d'affermage et de ses avenants n°1 et 2, sont maintenues et demeurent exécutoires tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le présent avenant.

Article 10 : Recours

En cas de litiges ou des différends à naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent avenant, en ce compris en cas de recours de tiers à l'encontre de l'avenant ou de l'un de ses actes détachable, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais pour analyser les termes et s'efforceront de parvenir à une solution amiable.

En cas de défaut de règlement amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent avenant sera soumis, par la Partie la plus diligente, à la compétence et à l'appréciation du tribunal administratif de Bordeaux.

Annexe 1: Nouvelle annexe 5 du contrat

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la SNC S.B.S.L.,

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux Monsieur Olivier HIBAL, Le Gérant

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DE LA PATINOIRE MERIADECK DSP 2013 à 2017 Délégation de Service Publique Equipements Sportifs (Patinoire, bowling, tennis, stadium/vélodrome, patinoire Pey Berland)

1	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES DES ACTIVITES			20.0	2010	2017
Chiffre d'affaires sur manifestations	805 298	864 038	896 268	914 598	978 784
Location de salles manifestations, évts	523 218	The state of the s	583 468	592 918	493 694
Location de salles compétitions sportives	5 600		8 000	9 200	17 355
Fluides Prestations nettayage	29 400		32 200	32 900	31 411
Prestations accueil/controle/securité et sureté	39 900 197 400		43 700 218 600	44 650 224 500	48 100 260 818
Prestations techniques (y compris loc tech)	9 780		10 300	10 430	127 406
Chiffre d'affaires activités sportives	211 (40	757 600	244 100	244 242	
Entrées public	211 640 139 400		261 120 173 400	266 342 176 868	334 250 230 000
Location clubs/entrainements	137 400	170 000	173 400	1/0 000	230 000
Centres oérés	19 700	22 500	22 950	23 409	35 000
Amiversaires	10 500	12 500	12 750	13 005	11 000
Scolaires Autres (Karting)	18 500 20 040	- 1000	24 480 22 950	24 970 23 409	21 000
Prestations/activité (affutages, perçages, cordages)	1 000		1 020	1 040	30 000 500
Locations accessoires/activité (raquette)	0	0	0	0	250
Vestiaires casiers/activité	2 500	3 500	3 570	3 641	6 500
Autres produits d'exploitation	221 755	246 715	255 090	265 513.	291 057
Commissions, redevances, rétrocessions	2 000		2 000	2 000	2 000
Produits /partenariats	20 000		20 000	20 000	20 000
Bar & restauration/manifestations & compétitions	152 055	171 475	178 760	188 075	224 545
Bar & restouration/activité site Merchandising/manifestations	37 500	42 500	43 350	44 217	40 000
Ventes proshop/activité	7 200 3 000	7 740 3 000	7 920 3 060	6 100 3 121	4 012 500
	7 500	3 000	3 000	3 121	300
Total recettes des activités	1 238 693	1 366 753	1 412 478	1 446 454	1 604 091
Compensation pour contrainte de service public					
Total produits d'exploitation	1 238 693	1 366 753	1 412 478	1 446 454	1 604 091
	1 100 093	1 300 733	1 415 4/6	יינר טדד ג	1 804 091
DEPENSES					K 1910
Achats de marchandises	64 685	72 825	75 567	78 991	88 432
Achats bars/snack Achats proshop	63 185 1 500	71 325	74 037	77 431	86 162
news prosing	1900	1 500	1 530	1 561	250
Charges variables sur manifestations/compétitions	302 590	327 953	335 600	345 668	384 484
Prestations contrôle/securité et sureté, nettoyage	155 940	171 028	175 450	181 693	177 740
Prestations de services technique y compris location de matériel Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)	20 000 126 650	20 000 136 925	20 000 140 150	20 000	90 782
and secure titles at farman and and bet secure agreemed.	150 630	130 923	140 150	143 975	115 961
Charges externes	414 510	423 112	428 981	444 144	516 479
Fluides (électricité, emu, gaz_)	160 800	166 428	172 253	178 282	230 000
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail.)	10 000	10 200	10 404	10 612	8 500
Prestations de services (technique, nettoyoge, sécurité_) Location de matériel	35 000	35 700	36 414	37 142	42 000
Contrat de maintenance	6 500 91 910	6 630 92 748	6 763 94 603	6 898	3 500
Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements.)	62 500	62 650	56 613	96 495 63 989	62 654 138 169
Assurances	22 000	22 440	22 889	23 347	8 076
Hanaraires	0	0	0	0	0
Communication (publicité, insert ons)	20 000	20 400	20 808	21 224	18 829
Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet,	2 500 750	2 550	2 601	2 653	948
Services bancaires	600	765 816	780 632	796 849	783 2 198
Frais professionnelles (cotisations, documentation)	1 250	1 275	1 301	1 327	666
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons_)	500	510	520	531	155
Salaire et charges	362 000	426 900	435 438	444 147	436 040
Personnel permanent	283 000	351 900	358 938	366 117	320 000
Charges exceptionnelles/chômage partiel	17 000	0	0	0	0
Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires_)	62 000	75 000	76 500	78 030	116 040
Personnel CDD (remplacement, moladie_)					
Impots et taxes	6 482	6 687	6 760	6 814	24 595
CET	0	0	0	0	7 645
Sacem Tour foreign	4 500	4 500	4 500	4 500	7 500
Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère	0	0	0	0	0
TVS	0	0	0	0	6 883 O
Organic	1 982	2 187	2 260	2 314	2 567
Autres charges					
Redevance collectivité	0	0	0	0	0
Frais d'assistance	o	Ö	0	ő	0
Channel de representation and all formations and		2000	The same of		and the same
Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER	19 620	20 620	21 453	21 953	28 805
Dotation provision ock Datation aux amortissements	13 350 6 270	14 350 6 270	12 350 9 103	12 850 9 103	28 605
Charges financières	0	0 270	9 103	9 103	28 605
				ا ا	
Total charges d'exploitation	1 169 887	1 278 097	1 303 799		1 478 834
	1 107 007	1 2/8 09/	1 303 799	1 341 717	1 4/0 034
Résultat d'exploitation avant IS	68 806	88 656	108 679	1 341 717	125 257

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU BOWLING MERIADECK DSP 2013 à 2017 Délégation de Service Publique Equipements Sportifs (Patinaire, bowling, tennis, stadium/véladrome, patinoire Pey Berland)

98	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES			-	2020	2017
Chiffre d'affaires sur monifestations	0	0	0	0	0
Location de salles manifestations, évts	0	0	0	0	C
Location de salles compétitions sportives Fluides	0		0	0	C
Prestations nettoyoge	0		0	0	0
Prestations accueil/controle/securité et sureté	0		0	0	0
Prestations techniques (y compris loc tech)	o	-	o	o	0
Chiffre d'affaires activités sportives	240.050	755 004	242.000		
Entrées public	348 950 316 700		362 997 329 495	370 232 336 085	356 000 330 000
Lacation clubs/entrainements	0		0	336 085	330 000
Centres oérés	12 000	-	12 485	12 734	13 000
Anniversaires Scolaires	9 000	9 180	9 364	9 551	7 000
Autres (Karting)	10 000	10 200	10 404 D	10 612	6 000 0
Prestations/activité (affutages, perçages, cardages)	0	_	0	0	0
Locations accessoires/activité (raquette)	0	o	0	0	0
Vestioires casiers/activité	1 250	1 250	1 250	1 250	0
Autres produits d'exploitation	145 180	144 214	146 798	149 434	200 000
Commissions, redevances, rétrocessions	10 000	10 000	10 000	10 000	30 000
Produits /partenariats	5 000	5 000	5 000	5 000	0
Bar å restauration/manifestations å compétitions Bar å restauration/activité site	0	0	0	0	0
mar a restauration/activite size Merchandising/manifestations	130 180	129 214	131 798	134 434	170 000
Ventes proshop/activité	0	0	0	0	0
				, and a	0
Total recettes des activités	494 130	500 118	509 795	519 666	556 000
Compensation pour contrainte de service public					
Tatal produits d'explaitation	494 130	500 118	509 795	519 666	556 000
DEPENSES					
Achats de marchandises	43 393	43 071	43 932	44 811	
Achats stockés	43 393	43 071	43 932	44 811	56 666 56 666
Achets preshop	1000000	100.000			50 000
Charges variables sur manifestations/compétitions	0	0			
Sous traitance manifestation	0	0	0	0	0
Prestations de services technique y compris location de matériel	0	0	0	o	o
Personnel intérimaire	0	0	0	0	0
Charges externes	118 270	125 933	122 857	125 242	142.000
Fluides (électricité, eau, gaz)	28 000	28 960	29 994	31 044	143 290 34 000
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	1 000	1 000	1 000	1 000	3 000
Prestations de services (technique, nettoyoge, sécurité,)	51 000	52 020	53 060	54 122	44 190
Location de matériel	4 000	4 080	4 162	4 245	1 500
Contrat de maintenance	5 670	5 783	5 899	6 017	3 500
Maintenance & entretien (batiments, matériels, petits équipements)	13 000	18 400	13 000	13 000	30 000
Assurances Honoraires	3 500 0	3 570 0	3 641	3 714	20 000
Communication (publicité, insertions)	7 500	7 500	7 500	7 500	5 000
Frais de déplacements, missions, réceptions	1 000	1 000	1 000	1 000	100
Frais postaux, de téléphonie, internet,	2 000	2 000	2 000	2 000	500
Services bancaires	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Frais professionnelles (catisations, dacumentation) Charges diverses (pharmacie, cammissions, dons)	100	100	100	0	0
	100	100	100	100	0
Salaire et charges	241 250	246 075	250 997	256 016	312 500
Personnel permanent Charges exceptionnelles/chômage partiel	231 250	235 875	240 593	245 404	310 000
Charges exceptionnelles/chomage partiel Personnel salsonnier (y compris animateurs anniversaires)	10 000	10 200	10 404	10 612	1.500
Personnel CDD (remplacement, maladie_)	10 000	20 200	:0404	10 012	1 500 1 000
Impots at taxes	4 201	4 200	4.244	2.000	
CET/CVAE	4 291	4 300	4 316	4 331	9 500
Socem	3 500	3 500	3 500	3 500	4 500 3 500
Taxe foncière	0	0	0	3 300	0
Taxe enlèvement ordure ménagère	0	0	0	0	1 500
TV5 Organic	0 791	900	0	0	0
_	791	800	816	831	0
Autres charges	0	0	0	0	0
Redevance collectivité Frais d'assistance	0	0	0	0	0
TI WIS YE WASTER CONTROL OF THE PROPERTY OF TH	D	0	0	0	0
Charges de renouvellement et d'investissement	7 792	11 042	7 708	4 208	2 100
Datation pravision GER	6 125	9 375	5 625	2 125	0
Dotation aux amartissements	1 667	1 667	2 083	2 083	2 100
Charges financières					0
	0	0	0	0	· ·
Total charges d'exploitation	414 996	430 421	429 810	434 608	524 056
Total charges d'exploitation Résultat d'exploitation avant IS	W 95.00				524 056 31 944

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU TENNIS/BADMINTON MERIADECK DSP 2013 à 2017 Délégation de Service Publique Equipements Sportifs (Patinoire, bowling, tennis, stadium/vélodrome, patinoire Pey Berland)

I	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES					
Chiffre d affaires sur manifestations	0	0	0	o	0
Location de salles manifestations, évis	0	0	0	0	0
Location de salles compétitions sportives Fluides	0	0	0	0	0
Prestations nettoyage	0	0	0	0	0
Prestations accueil/controle/securité et sureté	ő	o	ő	o	0
Prestations techniques (y compris lac tech)	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires activités sportives	137 600	140 332	143 118	145 960	175 000
Entrées public	114 700	116 994	119 334	121 721	150 000
Location clubs/entrainements	0	0	0	0	0
Centres aérés Anniversaires	0	0	0	0	0
Scolaines .	18 900	- 19 278	19 664	20 057	20 000
Autres (Karting)	0	0	0	a	0
Prestations/activité (affutages, perçages, cordages)	0	0	0	0	0
Locations accessaires/activité (raquette) Vestiaires casiers/activité	4 000	4 060 0	4 121	4 183 O	5 000
45 A.	l "l	u	٥	۳	0
Autres produits d'exploitation	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500
Commissions, redevances, rétrocessions Produits /parteneriats	0	0	0	0	0
Bar & restauration/manifestations & compétitions	0	0	0	o D	0
Bar & restauration/activité site	B 000	8 000	8 000	6 000	8 000
Merchandising/manifestations	0	O	0	٥	0
Ventes proshop/activité	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Total recettes des activités	151 100	153 832	156 618	159 460	188 500
Compensation pour contrainte de service public	101 100	335 032	150 010	159 400	188 500
Total produits d'exploitation	151 100	153 832	156 618	159 460	188 500
DEPENSES					
Achats de marchandises	5 417	5 417	5 417	5 417	5 417
Achets bers/snack	2 667	2 667	2 667	2 667	2 667
Achats proshop	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750
Charges variables sur manifestations/compétitions	0	0	0	0	0
Prestations contrôle/securité et sureté, nettayage		0	0	О	0
Prestations de services technique y compris location de matériel		0	0	0	0
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)					
Charges externes	25 350	25 859	26 327	26 807	42 074
Fluides (électricité, eau, gaz)	7 250	7 504	7 766	8 038	15 003
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	350	357	362	368	2 000
Prestations de services (technique, nettoyoge, sécurité) Location de matériel	5 500	5 610	5 694	5 780	10 000
Contrat de maintenance	1 000	1 020 510	1 035 518	1 051 525	600 270
Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements,)	3 500	3 570	3 634	3 699	7 500
Assurances	1 900	1 938	1967	1 997	1 000
Honoraires	0	0	0	0	0
Cammunication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions	3 500	3 500	3 500	3 500	3 501
Frais postaux, de téléphonie, internet	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
Services bancaires	450	450	450	450	800
Frais professionnelles (catisations, documentation,)	0	0	0	0	0
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons)	0	0	0	0	0
Salaire et charges	82 000	83 640	85 313	87 019	95 000
Personnel permanent	80 500	82 110	83 752	85 427	92 500
Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y campris animateurs anniversaires)					
Personnel CDD (remplacement, maladie)	1 500	1 530	1 561	1 592	2 500
4 970.9 383	No. of Contrasts				
Impats et taxes CET/CVAE	242	246	251	255	3 633
CE 1/LVAE Sacem					1 890
Taxe foncière					
Taxe enlèvement ordure ménagère					1 441
TVS Organic	1	244	1 223	455	0
a. ganta	242	246	251	255	302
Autres charges	0	0	0	0	0
Redevance collectivité Frais d'assistance					
Fruis a assistance			1		
Charges de renouvellement et d'investissement	1 917	4 917	3 167	1 250	3 922
Datation provision GER	0	3 000	1 250	1 250	0
Dotation aux amortissements Channel financières	1917	1 917	1 917	0	3 922
Charges financières					
Total charges d'exploitation	114 926	120 078	120 474	120 748	150 046
	10 10 10 10 10		1111		
Résultat d'exploitation avant IS	36 174	33 754	36 144	38 712	38 454

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU STADIUM/VELODROME DSP 2013 à 2017 Délégation de Service Publique Equipements Sportifs (Patinoire, bowling, tennis, stadium/vélodrome, patinoire Pey Berland)

1	2013	2014	2015	2014	2017
RECETTES DES ACTIVITES	2013	2014	2013	2016	2017
Chiffre d'affaires sur manifestations	61 350	87 292	70 291	BO 431	34 504
Location de salles manifestations, évis	19 750	28 305	21 848	27 591	9 000
Location de salles compétitions sportives	14 350	19 737	20 132	12 841	12 841
Fluides	1 000	1 530	1 040	1 592	1 592
Prestations nettoyage	5 250	6 120	5 462	5 571	5 571
Prestations accueil/controle/securité et sureté Prestations techniques (y compris loc tech)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Frestations rectiniques (y compris loc tech)	20 000	30 600	20 808	31 836	4 500
Chiffre d'affaires activités sportives	76 064	75 946	80 534	61 723	53 305
Entrées public	38 220	37 345	41 161	28 982	20 000
Location clubs/entrainements	14 000	14 280	14 566	11 143	20 000
Centres aérés Anniversaires	3 354	3 421	3 490	2 805	2 805
Scolaires	15 490	0 15 800	0 16 116	0 13 488	7 500
Autres (Karting)	15 490	13 800	10 110	13 466	7 500
Prestations/activité (affutages, perçages, cordages.)	0	ő	o	o	0
Locations accessoires/activité (raquette_)	5 000	5 100	5 202	5 306	3 000
Vestiaires casiers/activité					0
Autres produits d'exploitation	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Commissions, redevances, rétracessions	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Produits /partenariats	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Bar å restauration/monifestations å compétitions	0	0	0	0	0
Bar å restauration/activité site	0	0	0	0	0
Merchandising/manifestations	0	0	0	0	0
Ventes proshop/activité	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total recettes des activités	145 414	171 238	158 825	150 155	95 809
	170 717	1/1 230	158 953	190 199	90 809
Compensation pour contraints de service public					
Total produits d'exploitation	145 414	171 238	158 825	150 155	95 809
h FRO Lege					
DEPENSES DEPENSES					
Achats de marchandises	3 750	3 750	3 750	3 750	2 500
Achats bars/snack	0	0	0	0	0
Achats proshop	3 750	3 750	3 750	3 750	2 500
Charges variables sur manifestations/compétitions	21 625	30 888	22 462	31 383	8 914
Prestations contrôle/securité et sureté, nettoyage	5 625	6 408	5 816	5 914	5 914
Prestations de services technique y compris location de matériel	16 000	24 480	16 646	25 469	3 000
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)					0
Charges externes	187 650	195 827	197 876	203 084	166 962
Fluides (électricité, eou, goz)	115 150	119 180	123 352	127 669	114 538
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	1 500	1 530	1 553	1 576	3 614
Prestations de services (technique, nettoyage, sécurité)	5 000	5 100	5 177	5 254	1 236
Location de matériel	2 000	2 040	2 071	2 102	309
Contrat de maintenance	21 350	21 777	22 104	22 435	16 206
Maintenance & entretien (batiments, matériels, petits équipements_)	14 500	17 650	14 765	14 881	12 407
Assurances	20 000	20 400	20 706	21 017	10 500
Honoraires	0	0	0	0	0
Communication (publicité, insertions)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postoux, de téléphonie, internet,	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Services bancaires	1 550	1 550 100	1 550	1 550 100	1 550 100
Frais professionnelles (cotisations, documentation_)	200	200	200	200	201
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons.)	0	0	0	0	0
Estates et aborres					
Salaire et charges Personnel permanent	126 000	128 520	130 448	132 405	136 462
rersonne; permanent Charges exceptionnelles/chômage partiel	121 000	123 420	125 271	127 150	128 612
Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires)	0	0	0	0	0
Personnel CDD (remplacement, maladie)	5 000	5 100	5 177	5 254	7 850
Tonate at tauss					
Impots et taxes CET/CVAE	233	274	254	240	58 453
Sacem	0	0	0	0	39 000
Taxe foncière	0	0	ő	0	0
Taxe enlèvement ordure ménagère	ő	ō	ő	ő	19 300
TV5	D	0	0	ő	0
Organic	233	274	254	240	153
Autres charges	0	o	0	0	0
Redevance collectivité	0	ő	0	ő	0
Frais d'assistance	0	ő	0	0	0
and the second s	1				, i
Charges de renouvellement et d'investissement	13 500	12 167	9 167	4 167	0
Dotation provision SER	13 500	11 750	8 750	3 750	0
Datation gux amortissements	0	417	417	417	0
			2000		
Charges financières	0	0	0	o	0
Charges financières	0	0			373 201
			363 957	375 028	373 291

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL PATINOIRE EXTERIEURE PEY BERLAND DSP 2013 à 2017 Délégation de Service Publique Equipements Sportifs (Patinoire, bowling, tennis, stadium/vélodrame, patinoire Pey Berland)

### RECETTES ### Carrier of effores are monifectations (**) Lucation de solder	1	2013	2014	2015	2016	2017
Leastine de ablas moniferations, che	RECETTES					
Lacation de Califica capital final approvince 0						
Public Prestration extringue 0				-		
Prestablish associated control del successful as marties (%) (%) (%) (%) (%) (%) (%) (%) (%) (%)						
Presentions techniques (y campors to techs) Colfré et différes acteriés provinces Contres aprilés Contres						
Complete public activated as perfect public activated as perfect public activated public	Programme and the second secon					
Entrade public Carrier of Color Carrier of Carrier of Color Carrier of Color Carrier of Color Carrier of Carrier of Color Carrier of Carrier of Carrier of Color Carrier of C	realistical terminates (y compiles for recit)		Ĭ	Ů	U	
Learnine Author formeroments						
Control and Administrations	S. American Company of the Company o					
Scalaires 0						
Autres (Carlings) Presistation/factified (Entingss, percipase, condiges.) Locations (sectionised Sectionised (propertie.) Victories conscriptionised (propertie.) Victories conscriptionised (propertie.) Victories conscriptionised (propertie.) Victories (properties) Victories		-				
Prestation/familité (affitages, parages, condigées.) (sequence access/activité (appette.) (vatriones access/activité (appette de produit promotiones) (vatriones access/activité (appette de produit promotiones) (vatriones access/activité (appette) (vatriones accessivationes accesivationes accessivationes accessivationes accessivationes accessi	The state of the s					
Victoriors activary of application	Prestations/activité (affutages, perçages, cordages)					
Autres produits of exploitation Commissions, redevouses, retracestors Commissions, redevouses, redevouse, retracestors Contract de maintenance Contract de maintenance, reterpose, sécurité.) Contract de maintenance						
Commission, redecence: references received from the reduction of the red	Vestiaires casiers/activité	0	0	0	0	
Predict protections	Autres produits d'exploitation	900	900	900	132	
Bac A restamation/monifestations 0						
Book A Part Survey 100	l ,		-			
Marchandristan/manifestantions 0			_			
Total recettes des activités	N -	0	0	0	0	
Complementation pour controllate de services public	Ventes proshop/activité	600	600	600	106	
Total produits d'applairation	Total recettes des activités	47 130	47 535	48 165	4 432	
DEPENSES 300 300 300 44	Compensation pour contrainte de service public					
Achats bers/mack Achats bers/mack Achats bers/mack Achats bers/mack Achats bers/mack Achats proshop Charges variables sur manifestations/compétitions Prestations comfol/facurité et sureté, nettoyoge Prestations de services technique y compris location de metériel Prestonnel indivíneurin (manutention, bor, personnel accueil) Charges externes 11 450 11 827 12 212 1113 Charges externes Fluides (destrainté, eau gaz.) Fluides (destrainté, louineurs, matériels, petits équipements.) Journal des maintenances Monitraineurs de services (extensiontes) Journal des maintenances Journal des mai	Total produits d'exploitation	47 130	47 535	48 165	4 432	
Achats bers/mack Achats bers/mack Achats bers/mack Achats bers/mack Achats bers/mack Achats proshop Charges variables sur manifestations/compétitions Prestations comfol/facurité et sureté, nettoyoge Prestations de services technique y compris location de metériel Prestonnel indivíneurin (manutention, bor, personnel accueil) Charges externes 11 450 11 827 12 212 1113 Charges externes Fluides (destrainté, eau gaz.) Fluides (destrainté, louineurs, matériels, petits équipements.) Journal des maintenances Monitraineurs de services (extensiontes) Journal des maintenances Journal des mai	h COPA LOPE					
Adots for prison provision de la contraction de la contracti	I		200			
Achots preshop Charges variables sur manifestations/compétitions Prestations controlle/securité et aveté, nettoyage Prestations de services technique y compris location de matériel Prestationia de services technique y compris location de matériel Prestationia de services technique y compris location de matériel Prestationia de services technique, y compris location de matériel Prestationia de services technique, y compris location de matériel Charges externes Fluides (électricité, eau, gaz) Fluides (électricité, eau, gaz					-	
Prestations centrale Assumité et survée, net troyage Prestations de services téchnique y compris location de matériel Personnel intérimère (manutention, bar, personnel accueil) Charges externes 11 450 11 827 12 22 1 1133 10 200 10 557 10 926 998 Faurillures (entretten, de bureau, victements de traval						
Prestations centrale Assumité et survée, net troyage Prestations de services téchnique y compris location de matériel Personnel intérimère (manutention, bar, personnel accueil) Charges externes 11 450 11 827 12 22 1 1133 10 200 10 557 10 926 998 Faurillures (entretten, de bureau, victements de traval	Changes providelas are manifestations/sampésitions	100.000	110 140	100 043	0.000	
Prestations de services (chanique y compris location de matériel Personnel inférimènire (manutantino, bar, personnel accueil) Charges externes: 11 450 11 827 12 212 1 113 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 557 10 926 998 10 200 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	· - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Charges externes	Prestations de services technique y compris location de matérie					
Fluids (Electricité, cau, gaz.)	Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)					
Fluids (Electricité, cau, gaz.)	Charges externes	11 450	11 827	12 212	1 113	
Prestations de services (rechnique, nettoyage, sécurité.) Lacation de matériel	100 T 01	10 200	10 557	10 926		
Lecation de matériel Contrat de maintenance Maintenance de artertien (batiments, matériels, petits équipements.) Assurances 1000 1020 1035 93 Assurances 1000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)			0	0	
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements.) Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements.) Montraires 0 0 0 0 0 0 Frais de déplacements, missions, réceptions Frais professionnelles (cetisations, decumentation.) Services bancaires 200 200 200 18 Frais professionnelles (cetisations, documentation.) 5 0 0 0 0 0 0 Congres diverses (phormacie, commissions, dans.) Salaire et charges Responsel permanent 7 50 7 50 7 650 7 803 7 959 Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel soitomiler Personnel soitomiler Personnel cDb (remplacement, maladie) Impats et taxes CET/CVAE Socon 7 50 750 750 750 66 Taxe fancière Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges d'exploitation Tetal charges d'exploitation						
Maintenance & entretien (botiments, matériels, petits équipements) Assurances 0	E. Salar Transfer of the Control of					
Assumances Assumances Assumances Communication (publicité, insertions) Communication (publicité, insertion) Communication (publicité, insertion) Communication (publicité, insertion) Communication (publicité, insertion) Communicat				-		
Communication (publicité, insertions) Frais défaincements, missions, réceptions Frais partous, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais profus, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais profus, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais profus, de téléphonie, internet, Services bancaires Services bancaires Services bancaires Services bancaires Services bancaires Sources bancaires Sources bancaires Sources bancaires Sources de totarges Services bancaires Sources de totarges Services bancaires Sources de totarges Services de Se	Assurances					
Frois de déplacements, missions, réceptions Frois prostoux, de téléphonie, internet, Services bancoires Frois professionnelles (cotisations, documentation) Services bancoires Frois professionnelles (cotisations, documentation) Charges d'expess (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Charges sexceptionnelles/châmage partiel Personnel permanent Charges sexceptionnelles/châmage partiel Personnel sossomier Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET/CVAE Sacem Taxe fencière Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frois d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Dotation provision GER Dotation pux amortissements Charges d'exploitation Tatal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Honoroires				-	
Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Services bancaires Frais professionnelles (cotisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Frais profession melles (cotisations, dons) Salaire et charges Personnel permanent Personnel permanent Total charges xellentiation Total charges de renouvellement et d'investissement Total charges d'exploitation						
Frais professionnelles (cotisations, documentation) Charges diverses (pharmacia, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Personnel permanent Personnel soisonnier Personnel soisonnier Personnel CDD (remplacement, maladia) Impots et taxes Personnel conciere Personnel con	Frais postoux, de téléphonie, internet,					
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons_) 50 50 50 4	Services bancaires					
Salaire et charges						
Personnel permanent	N - N - N - N - N - N - N - N - N - N -			50	- 1	
Charges exceptionnelles/chāmage partiel 37 660 39 180 34 330 3 089	1. 10. T					
Personnel saisonnier		7 500	7 650	7 803	7 959	
Impats et taxes 825 826 827 67	Personnel saisonnier	37 660	39 180	34 330	3 089	
CET/CVAE Sacem 750 750 750 66 Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic 75 76 77 1 Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Datation aux amortissements Charges financières Tetal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Persannel CDD (remplacement, maladie_)					
CET/CVAE Sacem 750 750 750 66 Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic 75 76 77 1 Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Datation aux amortissements Charges financières Tetal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Impots et taxes	825	826	827	67	
Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic 75 76 77 1 Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation pravision GER Dotation aux amortissements Charges financières Tatal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	CET/CVAE				- 2	
Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation pravision GER Datation aux amortissements Charges financières Tetal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Sacem Tave francière	750	750	750	66.	
TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation pravision GER Datation aux amortissements Charges financières Tetal charges d'exploitation Tetal charges d'exploitation 75 76 77 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Taxe enlèvement ordure ménagère					
Autres charges Redevonce collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Detation aux amortissements Charges financières Tetal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	TV5			7.0	10	
Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Dotation aux amortissements Charges financières Total charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Organic	75	76	77	1	
Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation pravision GER Dotation aux amortissements Charges financières Total charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159		0	0	0	0	
Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Detation aux amortissements Charges financières Tetal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Redevance collectivité					
Dotation provision GER Dotation aux amortissements Charges financières Tetal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	rrais a assistance					
Dotation aux amortissements Charges financières Total charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Charges de renouvellement et d'investissement	0	0	0	0	
Charges financières 165 735 169 943 165 335 22 159 Tetal charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159	Dotation provision GER					
Total charges d'exploitation 165 735 169 943 165 335 22 159						
	proprieta de					
Résultat d'explaitation avant IS -118 605 -122 408 -117 170 -17 728	Total charges d'exploitation	165 735	169 943	165 335	22 159	
	Résultat d'exploitation avant IS	-118 605	-122 40B	-117 170	-17 728	

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL SERVICES CENTRAUX DSP 2013 à 2017

1	2017	204.4	0015	204.5	2015
RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d affaires sur manifestations	0	0	0	o	0
Lacation de salles manifestations, évts	0	0	ő	0	0
Location de salles compétitions sportives	0	0	0	0	0
Fluides Prestations nettoyage	0	0	0	0	0
Prestations accueil/controle/secunité et sureté	o	0	0	0	0
Prestations techniques (y compris loc tech)	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires activités sportives	0	0	0	0	o
Entrées public	0	ō	0	ō	0
Location clubs/entrainements	0	0	0	0	0
Centres oérés Anniversaires	0	0	0	0	0
Scoldines	o	o	ő	o	0
Autres (Karting)	0	· 0	0	0	0
Prestations/activité (affutages, perçages, cordages) Lacations accessaires/activité (raquette)	0	0	0	0	0
Vestigires casiers/activité	ő	o	0	0	0
Andrea merelitas di merinanden	+= 000	15.000		45.000	
Autres produits d'exploitation Commissions, redevances, rétracessions	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000
Produits /portenoriats	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000
Bar & restauration/manifestations & compétitions	0	0	0	0	0
Bar å restauration/activité site Merchandising/manifestations	0	0	0	0	0
Merchandising/monitestations Ventes proshop/activité	0	0	0	0	0
Activities and the second seco					
Total recettes des activités	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000
Compensation pour contrainte de service public					
Total produits d'exploitation	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000
		10 110	-		
DEPENSES			-		
Achats de marchandises Achats bars/snack	0	0	0	0	0
Achats proshop	0	0	0	0	0
Manager and the control of the contr					
Charges variables sur manifestations/compétitions Prestations contrôle/securité et sureté, nettoyage	0	0	0	0	0
Prestations de services technique y compris location de matériel	0	ő	0	0	0
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)					
Charges externes	179 550	176 805	174 830	177 293	199 647
Fluides (électricité, eau, gaz_)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 501
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	6 000	6 120	6 242	6 367	4 346
Prestations de services (technique, nettoyage, sécurité)	47 000	47 940	48 899	49 877	71 251
Location de matériel	19 000	13 690	9 500	9 500	9 501
Contrat de maintenance Maintenance & entretien (batiments, matériels, petits équipements,)	9 500 6 500	9 690 6 630	9 884 6 763	10 08L 6 898	6 495 15 000
Assurances	14 500	14 790	15 086	15 388	10 000
Honoraires	20 000	20 400	20 808	21 224	29 974
Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions	7 500 16 000	7 500 16 170	7 500	7 500	7 501
Frais postaux, de téléphonie, internet	22 750	22 755	16 346 22 760	16 525 22 765	10 000 23 080
Services bancaires	4 500	4 590	4 682	4 775	4 065
Frais professionnelles (catisations, documentation_)	3 500	3 530	3 561	3 592	5 635
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons_)	300	300	300	300	300
Salaire et charges	451 500	465 000	474 300	483 786	455 000
Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partie	443 500	465 000	474 300	483 786	455 000
Charges exceptionnelles/chamage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires)	6 000 0	0	0	0	0
Personnel CDD (remplacement, maladie_)	0	ŏ	0	ő	ő
Impots et taxes	70 524	71 934	73 372	74 839	9 668
CET (CFE/CVAE)	40 000	40 800	41 616	42 448	7 118
Sacem	0	0	0	0	0
Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménogère	28 000	28 560	0 29 131	70 714	402
TVS	28 000	2 550	29 131	29 714 2 653	402 2 115
Organic	24	24	24	24	32
Autres charges	101 000	103 000	105 040	107 121	109 306
Redevance collectivité	1 000	1 000	1 000	1 000	1000
Frais d'assistance Vega	100 000	102 000	104 040	106 121	108 306
Charges de renouvellement et d'investissement	3 941	6 029	5 767	4 609	8 507
Dotation provision GER		1515.500	240000		
Dotation aux amortissements	0	3 125	3 958	3 958	8 507
Charges financières	3 941	2 904	1 809	651	
Total charges d exploitation	806 515	822 768	833 310	847 648	782 128
Résultat d'exploitation avant IS	-791 515	-807 768	-818 310	-832 648	-762 128

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DSP 2013 à 2017

(60.)	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES DES ACTIVITES	2013	2014	2015	2010	2017
Chiffre d affaires sur manifestations	866 648	951 330	966 559	995 029	1 013 288
Location de salles manifestations, évts	542 968	586 823	605 316	620 509	502 694
Lacation de salles compétitions sportives	19 950	27 337	28 132	22 041	30 195
Fluides	30 400	33 030	33 240	34 492	33 003
Prestations nettoyage	45 150	48 870	49 162	50 221	53 672
Prestations accueil/controle/securité et sureté Prestations techniques (y compris loc tech)	198 400 29 780	214 500 40 770	219 600 31 108	225 500 42 266	261 818 131 906
Transfer reciniques (y compris for forty	29 780	40 770	31 100	42 200	131 900
Chiffre d'affaires activités sportives	820 484	874 817	895 034	848 557	918 555
Entrées public	655 250	694 008	710 654	667 954	730 000
Location clubs/entrainements	14 000	14 280	14 566	11 143	20 000
Centres oérés	35 054	38 161	38 924	38 949	50 805
Scolaires	19 500 62 890	21 680 69 278	22 114 70 664	22 556	18 000
Autres (Karting)	20 040	22 500	22 950	69 126 23 409	54 500 30 000
Prestations/activité (affutages, perçages, cardages)	1 000	1 000	1 020	1 040	500
Locations accessoires/activité (requette)	9 000	9 160	9 323	9 489	8 250
Vestiaires casiers/activité	3 750	4 750	4 620	4 891	6 500
Autres produits d'exploitation	404 335	420 220	420.000	450 500	F20 F20
Cammissions, redevances, rétrocessions	404 335 13 000	428 329 13 000	439 288 13 000	451 579 13 000	532 557
Produits /partenariats	42 000	42 000	42 000	42 000	33 000 42 000
Bar & restauration/manifestations & compétitions	152 055	171 475	178 760	188 075	224 545
Bar & restauration/activité site	175 980	180 014	183 448	186 677	218 000
Merchandising/manifestations	7 200	7 740	7 920	8 100	4 012
Ventes proshop/activité	14 100	14 100	14 160	13 727	11 000
Tatal recettes des activités	2 091 467	2 254 454			
		2 254 476	2 300 881	2 295 166	2 464 400
Compensation pour contrainte de service public	940 000	958 800	977 976	896 120	898 343
Total produits d'exploitation	3 031 467	3 213 276	3 278 857	3 191 285	3 362 743
DEPENSES					
Achats de marchandises	117 545	125 363	120.044	133.013	183.018
Achats bars/snack	109 345	117 163	128 966 120 736	133 013 124 917	153 015 147 515
Achats proshop	8 200	8 200	8 230	8 096	5 500
	0.100	5 200	5 235	40,0	3 300
Charges variables sur manifestations/compétitions	432 215	469 001	467 925	386 938	393 398
Prestations contrôle/securité et sureté, nettoyage	182 565	198 856	200 614	189 348	183 654
Prestations de services technique y compris location de matériel	123 000	133 220	127 161	53 615	93 782
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)	126 650	136 925	140 150	143 975	115 961
Charges externes	936 780	959 364	963 082	977 683	1 068 452
Fluides (électricité, eau, gaz_)	323 900	335 149	346 792	348 531	396 042
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	18 850	19 207	19 562	19 923	21 460
Prestations de services (technique, nettayage, sécurité)	143 500	146 370	149 244	152 174	168 677
Location de matérie	210 200				
	32 500	27 660	23 530	23 795	15 410
Contrat de maintenance	32 500 128 930	130 509	133 007	23 795 135 554	15 410 89 125
Contrat de maintenance. Maintenance & entretien (batiments, matériels, petits équipements)	32 500 128 930 101 000	130 509 109 920	133 007 98 009	135 554 102 560	89 125 203 076
Contrat de maintenance Maintenance & entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances	32 500 128 930 101 000 61 900	130 509 109 920 63 138	133 007 98 009 64 289	135 554 102 560 65 461	89 125 203 076 49 576
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000	130 509 109 920 63 138 20 400	133 007 98 009 64 289 20 808	135 554 102 560 65 461 21 224	89 125 203 076 49 576 29 974
Contrat de maintenance Maintenance & entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900	133 007 98 009 64 289 20 806 44 308	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Honoraires Communication (publicité, insertions)	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000	130 509 109 920 63 138 20 400	133 007 98 009 64 289 20 808	135 554 102 560 65 461 21 224	89 125 203 076 49 576 29 974
Contrat de maintenance. Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 20 600	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postoux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation)	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 20 600 28 450 7 550 4 950	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663
Contrat de maintenance. Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 20 600 28 450 7 550	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501
Contrat de maintenance. Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Honoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans)	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (cotisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 20 600 28 450 7 550 4 950	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455
Contrat de maintenance. Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires)	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112
Contrat de maintenance. Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Honoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans)	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie)	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 20 600 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750 25 900 109 660 6 500	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/chômage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 900 109 660 6 500	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie)	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 20 600 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750 25 900 109 660 6 500	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Henoraires Communication (publicité, insertions) Frois de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel soisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe foncière	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800	133 007 98 009 64 289 20 806 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/chômage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CEP/CVAE) Sacem Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 7 50 0 28 900	130 509 109 920 63 138 20 400 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 0 750 0 28 560	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 65 780 41 616 8 750 0 29 131	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 29 714	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 0 29 526
Contrat de maintenance Maintenance d'entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postoux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 7 50 0 28 000 2 28 000 2 3 000 2 5 000	130 509 109 920 63 138 20 400 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 0 29 714 2 653	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 29 526 2 115
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Henoraires Communication (publicité, insertions) Frois de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel soisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 2 8 000 2 5 000 3 3 347	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607	133 007 98 009 64 289 20 806 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 0 29 714 2 653 3 665	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 0 29 526 2 115 3 054
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/chômage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CPE/CVAE) Sacem Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 7 50 28 000 2 5 000 3 3 3 47 101 000	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607	133 007 98 009 64 289 20 808 24 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 0 29 714 2 653 3 665	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 29 526 2 115 3 054
Contrat de maintenance Maintenance d'entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 7 50 0 28 000 2 3 3 3 47 101 000	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040 1 000	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 0 29 714 2 653 3 665 107 121 1 000	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 0 29 526 2 115 3 054 109 306 1 000
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Honoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (cotisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistanceVega	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 7 50 28 000 2 5 000 3 3 3 47 101 000	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607	133 007 98 009 64 289 20 808 24 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 0 29 714 2 653 3 665	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 503 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 29 526 2 115 3 054
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/chômage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistanceVega Charges de renouvellement et d'investissement	32 500 128 930 101 000 61 900 20 900 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 750 28 000 2 8 000 2 8 000 2 1 000 4 1 000 1 000	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 28 560 2 550 3 607 103 000 1 000 10 000 54 774	133 007 98 009 64 289 20 808 24 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 0 29 714 2 653 3 665 107 121 1 0000 106 121	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 0 29 526 2 115 3 054 109 306 1 000
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladic) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe enlèvement ordure ménagère Toxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistanceVega Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision GER	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 750 28 000 2 500 3 347 101 000 1 000 1 000 46 769 32 975	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607 103 000 10 000 154 774 38 475	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 29 714 2 653 3 665 107 121 1 000 106 121 36 188 19 975	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 0 0 29 526 2 115 3 054 1 09 306 1 000 108 306 43 334
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladic) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe enièvement ordure ménagère Taxe enièvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistanceVega Charges de renouvellement et d'investissement Dotation puvision GER Dotation aux amortissements	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 750 0 28 000 2 500 3 347 101 000 1 000 1 000 46 769 32 975 9 853	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607 103 000 1000 102 000 54 774 38 475 13 395	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975 17 478	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 29 714 2 653 3 665 107 121 1 000 106 121 36 188 19 975 15 562	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 0 9 526 2 115 3 054 1 09 306 1 000 108 306 43 334
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladic) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe enlèvement ordure ménagère Toxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistanceVega Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision GER	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 750 28 000 2 500 3 347 101 000 1 000 1 000 46 769 32 975	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607 103 000 10 000 154 774 38 475	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 29 714 2 653 3 665 107 121 1 000 106 121 36 188 19 975	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 29 526 2 115 3 054 1 090 108 306 43 334
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dons) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/châmage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladic) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe enièvement ordure ménagère Taxe enièvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistanceVega Charges de renouvellement et d'investissement Dotation puvision GER Dotation aux amortissements	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 43 500 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1 166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 8 750 0 28 000 2 500 3 347 101 000 1 000 1 000 46 769 32 975 9 853	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607 103 000 1000 102 000 54 774 38 475 13 395	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975 17 478	135 554 102 560 65 461 21 224 44 724 21 478 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 29 714 2 653 3 665 107 121 1 000 106 121 36 188 19 975 15 562	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 29 526 2 115 3 054 1 090 108 306 43 334 0 43 334
Contrat de maintenance Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements) Assurances Hanoraires Communication (publicité, insertions) Frais de déplacements, missions, réceptions Frais postaux, de téléphonie, internet, Services bancaires Frais professionnelles (catisations, documentation) Charges diverses (pharmacie, commissions, dans) Salaire et charges Personnel permanent Charges exceptionnelles/chômage partiel Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires) Personnel CDD (remplacement, maladie) Impots et taxes CET (CFE/CVAE) Sacem Taxe foncière Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistanceVega Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Datation aux amortissements Charges financières	32 500 128 930 101 000 61 900 20 000 28 450 7 550 4 950 950 1 307 910 1166 750 25 000 109 660 6 500 82 597 40 000 2 800 2 800 2 500 3 347 101 000 1 000 1 000 46 769 32 975 9 853 3 941	130 509 109 920 63 138 20 400 43 900 21 020 28 470 7 656 5 005 960 1 396 965 1 265 955 0 124 380 6 630 84 267 40 800 8 750 0 28 560 2 550 3 607 103 000 1000 102 000 54 774 38 475 13 395 2 904	133 007 98 009 64 289 20 808 44 308 21 247 28 490 7 764 5 061 970 1 418 628 1 290 657 0 121 234 6 737 85 780 41 616 8 750 0 29 131 2 601 3 682 105 040 1000 104 040 47 262 27 975 17 478 1 809	135 554 102 560 65 461 21 224 24 47 724 28 511 7 692 5 118 935 1 414 421 1 315 844 0 91 731 6 846 86 546 42 448 8 066 0 0 29 714 2 653 3 665 107 121 1 0000 106 121 36 188 19 975 15 562 651	89 125 203 076 49 576 29 974 39 831 12 348 27 313 8 663 6 501 455 1 435 002 1 306 112 0 117 540 11 350 105 849 60 153 11 000 29 526 2 115 3 054 1 000 108 306 43 334 0 43 334

	Patinoire Mériadeck	Bowling Mériodeck	Stadium Vélodrome	Tennis Mériodeck	Patinoire Pey Berland	Services centroux	Cumul
RECETTES DES ACTIVITES					/ C/ DOFFICE	00/// 00//	
Chiffre d affaires sur manifestations	805 298	o	61 350	0	О	0	866 648
Location de salles manifestations, évts	523 218	o	19 750	0	0	0	542 968
Location de salles compétitions sportives	5 600	0	14 350	0	0	0	19 950
Fluides	29 400	0	1 000	0	D	0	30 400
Prestations nettoyoge	39 900	0	5 250	0	0	O	45 150
Prestations accueil/controle/securité et sureté	197 400	0	1 000	0	0	0	198 400
Prestations techniques (y compris lac tech)	9 780	0	20 000	0	0	0	29 780
Chiffre d'affaires activités sportives	211 640	348 950	76 064	137 600	46 230	0	000.404
Entrées public	139 400	316 700	38 220	114 700	46 230	0	820 484
Location clubs/entrainements	239 400	310 700	14 000	0	90 230	o	655 250 14 000
Centres pérés	19 700	12 000	3 354	ő		0	35 054
Anniversaires	10 500	9 000	0	ő	ő	o	19 500
Scolaires	18 500	10 000	15 490	18 900	0	ő	62 890
Autres (Karting)	20 040	0	0	0 900	ő	0	20 040
Prestations/activité (affutages, perçages, cardages.)	1 000	o	o	o	o	0	1 000
Locations accessoires/activité (roquette_)	0	اه	5 000	4 000	ő	Ö	9 000
Vestiaires casiers/activité	2 500	1 250	0	0	o	o	3 750
FG 50			-		Ĭ	ĭ	3730
Autres produits d'exploitation	221 755	145 180	8 000	13 500	900	15 000	404 335
Commissions, redevances, rétrocessions	2 000	10 000	1 000	0	0	0	13 000
Produits /portenoriats	20 000	5 000	2 000	0	0	15 000	42 000
Bar å restauration/manifestations & compétitions	152 055	0	0,	0	О	0	152 055
Bar å restauration/activité site	37 500	130 180	0	8 000	300	0	175 980
Merchandising/manifestations	7 200	0	0	0	o	0	7 200
Ventes proshop/activité	3 000	0	5 000	5 500	600	0	14 100
Total recettes des activités	1 238 693	494 130	145 414	151 100	47 130	15 000	2 091 467
Compensation pour contrainte de service public							940 000
Total produits d'exploitation	1 238 693	494 130	145 414	151 100	47 130	15 000	3 031 467
DEPENSES							
Achats de marchandises	44.400	42.000		7 14	Name of the last		200.00
	64 685	43 393	3 750	5 417	300	0	117 545
Achats bars/snack	63 185	43 393	0	2 667	100	0	109 345
Achats proshop	1 500	0	3 750	2 750	200	0	8 200
Charges variables sur manifestations/compétitions	302 590	0	21 625	0	108 000	0	432 215
Prestations contrôle/securité et sureté, nettoyage	155 940	ő	5 625	0	21 000	0	182 565
Prestations de services technique y compris location de matériel	20 000	o	16 000	0	87 000	0	
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)	126 650	0	16 000	0	0 000	0	123 000
rersonne unermone (monorem on, parsonne accost)	120 030	٥	U	U	U	U	126 650
Charges externes	414 510	118 270	187 650	25 350	11 450	179 550	936 780
Fluides (électricité, eau, gaz)	160 800	28 000	115 150	7 250	10 200	2 500	323 900
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	10 000	1 000	1 500	350	0	6 000	18 850
Prestations de services (technique, nettayage, sécurité)	35 000	51 000	5 000	5 500	0	47 000	143 500
Location de matériel	6 500	4 000	2 000	1 000	0	19 000	32 500
Contrat de maintenance	91 910	5 670	21 350	500	0	9 500	
							128 930
Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements,)	62 500	13 000	14 500	3 500	1 000	6 500	101 000
Assurances	22 000	3 500	50 000	1 900	0	14 500	61 900
Honoraires	0	0	0	0	0	20 000	20 000
Communication (publicité, insertions.)	20 000	7 500	5 000	3 500	0	7 500	43 500
Frais de déplacements, missions, réceptions	2 500	1 000	1 300	0	0	16 000	20 800
Frais postaux, de téléphonie, internet,	750	2 000	1 550	1 400	0	22 750	28 450
Services bancaires	800	1 500	100	450	200	4 500	7 550
Frais professionnelles (cotisations, documentation_)	1 250	0	200	0	0	3 500	4 950
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons_)	500	100	0	0	50	300	950
Salaire et charges	362 000	241 250	126 000	82 000	45 160	451 500	1 307 910
Personnel permanent	283 000	231 250	121 000	80 500	7 500	443 500	1 166 750
Charges exceptionnelles/chômage partiel	17 000	231 230	0	000	7 500	8 000	25 000
Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires)	62 000	10 000	0	0	37 660	0	109 660
Personnel CDD (remplacement, maladie_)	0	0	5 000	1 500	0	o	6 500
		-			٦	٦	2 500
Impots et taxes	6 482	4 291	233	242	825	70 524	82 597
CET/CVAE	0	0	0	0	0	40 000	40 000
Sacem	4 500	3 500	0	0	750	0	8 750
Taxe foncière	D	0	0	0	0	0	0
Taxe enlèvement ordure ménagère	0	0	0	0	0	28 000	28 000
TV5	0	0	0	0	0	2 500	2 500
Organic	1 982	791	233	242	75	24	3 347
Autore chance	1 000			100		101.000	4.00
Autres charges	0	0	0	0	0	101 000	101 000
Redevance collectivité	0	0	0	0	0	1 000	1,000
Frais d'assistance	0	0	0	0	0	100 000	100 000
	19 620	7 792	13 500	1 917		2 041	45 747
Charges de renouvellement et d'investissement		6 125	13 500	1 917	0	3 941	46 769
Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision GER		0 153	13 300	-	0	0	32 975
Dotation provision GER	13 350	1447	0	1.017			0.014
	6 270 0	1 667	0	1 917	0	0 3 941	
Dotation provision GER Dotation aux amortissements Charges financières	6 270 0	0	0	0		3 941	
Dotation provision GER Dotation aux amortissements	6 270	1000000000					9 853 3 941 3 024 816

	Patinoire	Bowling	Stadium	Tennis	Patinoire	Services	Cumul
RECETTES DES ACTIVITES	Mériodeck	Mériodeck	Vélodrome	Mériodeck	Pey Berland	centroux	
Chiffre d'affaires sur manifestations	064.030		07.707	_	_	_	
Location de solles monifestations, évis	864 038	0	87 292	0	0	0	951 33
Location de salles compétitions sportives	558 518 7 600	0	28 305	0	0	0	586 62
Fluides	31 500	0	19 737 1 530	0	0	0	27 33
Prestations nettoyage	42 750	0	6 120	0	0	0	33 030
Prestations accueil/controle/securité et sureté	213 500	١		0	ő	0	48 870 214 500
Prestations techniques (y compris loc tech)	10 170	0	30 600	0	0	0	40 770
155 W	10 170	Ĭ	30 000	ľ	٥	ı °	40 770
Chiffre d'affaires activités sportives	256 000	355 904	75 946	140 332	46 635	0	874 813
Entrées public	170 000	323 034	37 345	116 994	46 635	0	694 008
Location clubs/entrainements	0	0	14 280	0	0	0	14 280
Centres oérés	22 500	12 240	3 421	o	0	0	38 16
Anniversaires	12 500	9 180	0	0	0	0	21 680
Scalaires	24 000	10 200	15 600	19 278	. 0	0	69 27
Autres (Karting)	22 500	0	0	0	0	0	22 500
Prestations/activité (affutages, perçages, cordages)	1 000	0	0	0	0	0	1 000
Locations accessoires/activité (raquette_)	0	0	5 100	4 060	0	0	9 16
Vestioires cosiers/act v té	3 500	1 250	0	0	0	О	4 750
A TOTAL TOTAL							
Autres produits d'exploitation	246 715	144 214	8 000	13 500	900	15 000	428 329
Commissions, redevances, retracessions	2 000	10 000	1 000	0	0	0	13 000
Produits /portenoriats	20 000	5 000	2 000	0	0	15 000	42 000
Bar & restauration/manifestations & compétitions	171 475	0	0	0	0	0	171 47!
Bar & restauration/activité site	42 500	129 214	0	8 000	300	0	180 014
Merchandising/manifestations	7 740	0	0	0	0	0	7 740
Ventes proshop/activité	3 000	0	5 000	5 500	600	0	14 100
Total recettes des activités	1 366 753	500 118	171 238	153 832	47 535	15 000	2 254 476
Compensation pour contrainte de service public							958 800
Total produits d'exploitation	1 366 753	500 118	171 238	153 832	47 535	15 000	3 213 276
	1 300 733	500 110	1/1 230	193 935	47 939	19 000	3 213 276
DEPENSES							
Achats de marchandises	72 825	43 071	3 750	5 417	300	0	125 363
Achats bars/snack	71 325	43 071	0	2 667	100	0	117 163
Achats proshop	1 500	0	3 750	2 750	200	0	6 200
and the second of the second	10000000	100			1 10 - 00		
Charges variables sur manifestations/compétitions	327 953	0	30 888	0	110 160	0	469 001
Prestations contrôle/securité et sureté, nettoyage	171 028	0	6 408	0	21 420	0	198 856
Prestations de services technique y compris location de matériel	20 000	0	24 480	0	88 740	0	133 220
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)	136 925	0	0	0	0	0	136 925
Charges externes	423 112	125 933	195 827	25 859		474 005	
Fluides (électricité, eau, gaz_)	The state of the s			The Contract of the Contract o	11 827	176 805	959 364
	166 428	28 980	119 180	7 504	10 557	2 500	335 149
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	10 200	1 000	1 530	357	0	6 120	19 207
Prestations de services (technique, nettayage, sécurité)	35 700	52 020	5 100	5 610	0	47 940	146 370
Location de matériel	6 630	4 080	2 040	1 020	0	13 890	27 660
Controt de maintenance	92 748	5 783	21 777	510	0	9 690	130 509
Maintenance & entretien (batiments, matériels, petits équipements)	62 650	18 400	17 650	3 570	1 020	6 630	109 920
Assurances	22 440	3 570	20 400	1 938	0	14 790	63 138
Honoroires	0	0	0	0	0	20 400	20 400
Communication (publicité, insertions,)	20 400	7 500	5 000	3 500	0	7 500	43 900
Frais de déplacements, missions, réceptions	2 550	1 000	1 300	0	0	16 170	21 020
Frais postaux, de téléphonie, internet,	765	2 000	1 550	1 400	0	22 755	28 470
Services bancaires	816	1 500	100	450	200	4 590	7 656
Frais professionnelles (cotisations, documentation)	1 275	0	200	0	0	3 530	5 005
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons_)	510	100	0	0	50	300	960
Salaire et charges	426 900	246 075	128 520	02.440	44 000	4/2 000	4 204 000
Personnel permanent	351 900	235 875		83 640	46 830	465 000	1 396 965
Charges exceptionnelles/châmage partiel	351 900	532 875	123 420 D	82 110 O	7 650	465 000	1 265 955
Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires)	75 000	10 200	0	0	-	0	124 200
Personnel CDD (remplacement, maladie_)	75000	10 200	5 100		39 180	0	124 380
as served door to empresentating management	٩	U	5 100	1 530	0	0	6 630
Impots et taxes	6 687	4 300	274	246	826	71 934	84 267
CET/CVAE	o	0	0	0	0	40 800	40 800
Sacem	4 500	3 500	ő	o	750	0	8 750
Taxe enlèvement ordure ménagère	0	0	o	o	0	28 560	28 560
		o	0	0	o	2 550	2 550
TVS	0	-		246	76	24	3 607
TVS Organic	0 2 187	B00	274				
Organic	2 187	600					
Organic Autres charges	2 187	600 0	0	0	0	103 000	
Organic Autres charges Redevance collectivité	2 187 0 0	800 0 0	0	0	0		1 000
Organic Autres charges Redevance collectivité	2 187	600 0	0	0	0	103 000	1 000
Organie Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance	2 187 0 0 0	800 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	103 000 1 000 102 000	102 000
Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement	2 187 0 0 0 0 20 620	0 0 0 0 11 042	0 0 0 12 167	0 0 0 4 917	0 0 0	103 000 1 000 102 000 6 029	1 000 102 000 54 774
Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision SER	2 187 0 0 0 0 20 620 14 350	800 0 0 0 11 042 9 375	0 0 0 12 167 11 750	0 0 0 4 917 3 000	0 0 0	103 000 1000 102 000 6 029 0	1 000 102 000 54 774 38 475
Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision 6ER Datation oux amortissements	2 187 0 0 0 0 20 620 14 350 6 270	800 0 0 0 11 042 9 375 1 667	0 0 0 12 167 11 750 417	0 0 0 4 917 3 000 1 917	0 0 0 0	103 000 1 000 102 000 6 029 0 3 125	1 000 102 000 54 774 38 475 13 395
Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision SER	2 187 0 0 0 0 20 620 14 350	800 0 0 0 11 042 9 375	0 0 0 12 167 11 750	0 0 0 4 917 3 000	0 0 0	103 000 1000 102 000 6 029 0	102 000 54 774 38 475 13 395
Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision 6ER Datation oux amortissements	2 187 0 0 0 0 20 620 14 350 6 270	800 0 0 0 11 042 9 375 1 667	0 0 0 12 167 11 750 417	0 0 0 4 917 3 000 1 917	0 0 0 0	103 000 1 000 102 000 6 029 0 3 125	102 000
Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Dotation provision GER Datation aux amortissements Charges financières	2 187 0 0 0 0 20 620 14 350 6 270	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 12 167 11 750 417 0	0 0 0 4 917 3 000 1 917 0	0 0 0 0 0 0	103 000 1 000 102 000 6 029 0 3 125 2 904	1 000 102 000 54 774 38 475 13 395 2 904

	Patinoire	Bowling	Stadium	Tennis	Patinoire	Services	Cumul
RECETTES DES ACTIVITES	Mériodeck	Mériodeck	Vélodrome	Mériodeck	Pey Berland	centraux	
Chiffre d'affaires sur manifestations	896 268	0	70 291	0			044 550
Location de salles manifestations, évis	583 468	ő	21 848	ő	0	0	966 559
Location de salles compétitions sportives	6 000	ő	20 132	0	ő	0	28 13
Fluides	32 200	o	1 040	0	ő	0	33 240
Prestations nettoyage	43 700	ő	5 462	ő	o	0	49 162
Prestations accueil/controle/securité et sureté	218 600	o	1 000	0	اه	0	219 600
Prestations techniques (y compris loc tech)	10 300	0	20 808	o	o	0	31 108
		100000000000000000000000000000000000000			_	Ĭ	
Chiffre d'affaires activités sportives	261 120	362 997	80 534	143 118	47 265	0	895 034
Entrées public	173 400	329 495	41 161	119 334	47 265	0	710 654
Location clubs/entrainements	0	0	14 566	0	0	0	14 566
Centres oérés	22 950	12 485	3 490	0	0	0	36 924
Anniversaires	12 750	9 364	· 0	0	0	0	22 114
Scoleires	24 480	10 404	16 116	19 664	o	0	70 66
Autres (Korting)	22 950	0	0	0	0	0	22 950
Prestations/activité (affutages, perçages, cordages.)	1 020	0	0	0	0	0	1 020
Locations accessoires/activité (requette)	0	0	5 202	4 121	0	0	9 32:
Vestiaires casiers/activité	3 570	1 250	0	0	0	0	4 820
Autona anadalas di avalatantan	255 000	144 200	0.000	47.500			
Autres produits d'exploitation	255 090	146 798	8 000	13 500	900	15 000	439 288
Commissions, redevances, rétrocessions	2 000	10 000	1 000	0	0	0	13 000
Produits /portenoriats	20 000	5 000	2 000	0	0	15 000	42 000
Bar à restauration/manifestations à compétitions Bar à restauration/activité site	178 760	0	0	0	0	0	178 760
	43 350	131 798	0	8 000	300	0	183 448
Merchandising/manifestations Venter prochan (setting)	7 920	0	0	0	0	0	7 920
Ventes proshop/activité	3 060	0	5 000	5 500	600	0	14 160
Total recettes des activités	1 412 478	509 795	158 825	156 618	48 165	15 000	2 300 881
Compensation pour contrainte de service public							977 976
Total produits d'exploitation	1 412 478	509 795	158 825	156 618	48 165	15 000	3 278 857
C						15 000	J E, G 65,
DEPENSES							
Achats de marchandises	75 567	43 932	3 750	5 417	300	0	128 966
Achats bars/snack	74 037	43 932	0	2 667	100	0	120 736
Achats preshop	1 530	0	3 750	2 750	200	0	8 230
lar esa llora de la compansión	1000000000		100000000				
Charges variables sur manifestations/compétitions	335 600	0	22 462	0	109 863	0	467 925
Prestations contrôle/secur té et sureté, nettoyage	175 450	0	5 816	0	19 348	0	200 614
Prestations de services technique y compris location de matériel	20 000	0	16 646	0	90 515	0	127 161
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accuelt)	140 150	0	0	D	0	0	140 150
Charges externes	428 981	122 857	197 876	26 327	12 212	174 000	040.000
Fluides (électricité, eau, gaz)	172 253	29 994	3.000	The second second	250 That French	174 830	963 082
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de trovail)			123 352	7 766	10 926	2 500	346 792
	10 404	1 000	1 553	362	0	6 242	19 562
Prestations de services (technique, nettayage, sécurité)	36 414	53 060	5 177	5 694	0	48 899	149 244
Location de matériel	6 763	4 162	2 071	1 035	0	9 500	23 530
Contrat de maintenance	94 603	5 899	22 104	518	0	9 884	133 007
Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements)	56 613	13 000	14 765	3 634	1 035	6 763	98 009
Assurances	22 889	3 641	20 706	1 967	0	15 086	64 289
Honoraires	0	0	0	0	0	20 808	20 808
Communication (publicité, insertions)	20 808	7 500	5 000	3 500	0	7 500	44 306
Frais de déplacements, missions, réceptions	2 601	1 000	1 300	0	Ð	16 346	21 247
Frais postaux, de téléphonie, internet,	780	2 000	1 550	1 400	0	22 760	28 490
Services bancaires	832	1 500	100	450	200	4 682	7 764
Frais professionnelles (catisations, documentation)	1 301	0	200	0	0	3 561	5 061
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons)	520	100	0	0	50	300	970
Salaire et charges	435 438	250 007	120 440	07.242	40.400	474.200	
Personnel bermanent		250 997	130 448	85 313	42 133	474 300	1 418 628
Charges exceptionnelles/chômage partiel	356 938	240 593	125 271	83 752	7 803	474 300	1 290 657
Charges exceptionnelles/chamage partiel Personnel saisonnier (y campris animateurs anniversaires)	76 500	10 404	0	0	24.220	0	0
Personnel CDD (remplacement, maladie)	78 500	10 404	5 177	0	34 330	0	121 234
and a supplemental and a supplem	0	0	5 177	1 561	0	0	6 737
Impots et taxes	6 760	4 316	254	251	827	73 372	85 780
CET/CVAE	0	a	0	0	0	41 616	41 616
		3 500	o	0	750	0	8 750
Sacem	4 500	3 3001	N:			-	
Sacem Taxe enlèvement ordure ménogère	4 500 0	3 500	ő	o	0	29 131	£4 131
				0	0	29 131	
Taxe enlèvement ordure ménogère	0	0	0			-	2 601
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organie	0 0 2 260	0 0 816	0 0 254	0 251	0 77	2 601 24	2 601 3 682
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges	0 0 2 260	0 0 816 0	0 0 254 0	0 251 0	0	2 601	2 601 3 682
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité	2 260 0	0 816 0 0	0 0 254 0 0	0 251	0 77	2 601 24	2 601 3 682 105 040
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges	0 0 2 260	0 0 816 0	0 0 254 0	0 251 0	0 77 0	2 601 24 105 040	2 601 3 682 1 05 040 1 000
Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance	2 260 0 0 0 0 0	0 816 0 0 0	0 0 254 0 0	0 251 0 0	0 77 0 0	2 601 24 105 040 1 000 104 040	2 601 3 682 105 040 1 000 104 040
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement	0 0 2 260 0 0 0 21 453	0 0 816 0 0 0 0	0 0 254 0 0 0 0	0 251 0 0 0 0	0 77 0 0 0	2 601 24 105 040 1 000 104 040 5 767	2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation pravision GER	0 0 2 260 0 0 0 0 21 453 12 350	0 0 816 0 0 0 7 708 5 625	0 0 254 0 0 0 9 167 8 750	0 251 0 0 0 0 3 167 1 250	0 77 0 0 0	2 601 24 105 040 1 000 104 040 5 767 0	2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation pravision GER Datation aux amartissements	0 0 2 260 0 0 0 0 21 453 12 350 9 103	0 816 0 0 0 7 708 5 625 2 083	0 0 254 0 0 0 9 167 8 750 417	0 251 0 0 0 3 167 1 250 1 917	0 77 0 0 0	2 601 24 105 040 1 000 104 040 5 767 0 3 958	2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975 17 478
Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision GER Datation aux amartissements	0 0 2 260 0 0 0 0 21 453 12 350	0 0 816 0 0 0 7 708 5 625	0 0 254 0 0 0 9 167 8 750	0 251 0 0 0 0 3 167 1 250	0 77 0 0 0	2 601 24 105 040 1 000 104 040 5 767 0	2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975 17 478
Taxe enlèvement ordure ménagère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision GER Datation aux amortissements	0 0 2 260 0 0 0 0 21 453 12 350 9 103	0 816 0 0 0 7 708 5 625 2 083	0 0 254 0 0 0 9 167 8 750 417	0 251 0 0 0 3 167 1 250 1 917	0 77 0 0 0	2 601 24 105 040 1 000 104 040 5 767 0 3 958	2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975 17 478 1 809
Taxe enlèvement ordure ménogère TVS Organic Autres charges Redevance collectivité Frais d'assistance Charges de renouvellement et d'investissement Datation provision GER Datation aux amortissements Charges financières	2 260 0 0 0 0 0 21 453 12 350 9 103 0	7 708 5 625 2 083 0	0 0 254 0 0 0 9 167 8 750 417 0	0 251 0 0 0 3 167 1 250 1 917 0	0 77 0 0 0	2 601 24 105 040 1 000 104 040 5 767 0 3 958 1 809	29 131 2 601 3 682 105 040 1 000 104 040 47 262 27 975 17 478 1 809 3 216 684

	Patinoire Mériodeck	Bowling Mériodeck	Stadium Vélodrome	Tennis Máriadask	Patinoire Pari Reviewd	Services	Cumul
RECETTES DES ACTIVITES	Meriodeck	Meriodeck	Velodrome	Mériodeck	Pey Berland	centroux	_
Chiffre d'affaires sur manifestations	914 598	0	80 431	0	0	0	995 029
Location de salles monifestations, évts	592 918	o	27 591	0	o	o	620 509
Location de salles compétitions sportives	9 200	ő	12 841	0	ő	0	22 04
Fluides	32 900	ő	1 592	o	ő	0	34 492
Prestations nettoyage	44 650	Ö	5 571	ő	ő	ő	50 221
Prestations accueil/contrale/securité et sureté	224 500	0	1 000	o	o	0	225 500
Prestations techniques (y compris loc tech)	10 430	0	31 836	0	o	0	42 266
70 (4) (400)	and the second	Secretary and	37.07.0000	and the second	1000	19	1
Chiffre d'affaires activités sportives	266 342	370 232	61 723	145 960	4 299	0	848 557
Entrées public	176 868	336 085	28 982	121 721	4 299	O	667 954
Location clubs/entrainements	0	0	11 143	0	o	0	11 143
Centres oérés	23 409	12 734	2 805	0	0	0	38 949
Anniversaires	13 005	9 551	0	0	0	0	22 556
Scolaires	24 970	10 612	13 488	20 057	0	0	69 126
Autres (Karting)	23 409	0	0	0	0	0	23 409
Prestations/activité (affutages, perçages, cardages)	1 040	0	0	0	0	0	1 040
Locations accessoires/activité (requette)	0	0	5 306	4 183	0	0	9 489
Vestiaires casiers/activité	3 641	1 250	0	0	0	0	4 891
Aliana and distant di Aliantsianatan							
Autres produits d'exploitation	265 513	149 434	8 000	13 500	132	15 000	451 579
Commissions, redevances, rétrocessions	2 000	10 000	1 000	. 0	0	0	13 000
Produits /partenariats	20 000	5 000	2 000	0	0	15 000	42 000
Bar & restauration/manifestations & compétitions	188 075	0	0	0	0	0	188 075
Bar & restauration/activité site	44 217	134 434	0	B 000	26	0	186 677
Merchandising/manifestations	8 100	0	0	0	0	0	8 100
Ventes proshop/activité	3 121	0	5 000	5 500	106	0	13 727
Total recettes des activités	1 446 454	519 666	150 155	159 460	4 432	15 000	2 295 166
Compensation pour contrainte de service public							896 120
	1 111 171						
Total produits d'exploitation	1 446 454	519 666	150 155	159 460	4 432	15 000	3 191 285
DEPENSES							-
Achats de marchandises	78 991	44 811	3 750	5 417	44	o	133 013
Achats bars/snack	77 431	44 811	0	2 667	9	0	124 917
Achats proshop	1 561	0	3 750	2 750	35	0	8 096
		1				ŭ	4 0,0
Charges variables sur manifestations/compétitions	345 668	0	31 383	0	9 888	0	386 938
Prestations contrôle/securité et sureté, nettayage	181 693	0	5 914	0	1 741	0	189 348
Prestations de services technique y compris location de matériel	20 000	0	25 469	0	8 146	0	53 615
Personnel intérimaire (manutention, bar, personnel accueil)	143 975	O	0	0	0	D	143 975
Charges externes	444 144	125 242	203 084	26 807	1 113	177 293	977 683
Fluides (électricité, eau, gaz_)	178 282	31 044	127 669	8 038	998	2 500	346 531
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	10 612	1 000	1 576	368	0	6 367	19 923
Prestations de services (technique, nettoyoge, sécurité)	37 142	54 122	5 254	5 780	0	49 877	152 174
Location de matériel	6 698	4 245	2 102	1 051	0	9 500	23 795
Contrat de maintenance	96 495	6 017	22 435	525	o	10 051	135 554
Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements)	63 989	13 000	14 881	3 699	93	6 898	102 560
Assurances	23 347	3 714	21 017	1 997	73	15 388	65 461
Honora res	0	3 / 14	0	0	ő	21 224	
Communication (publicité, insertions)	21 224	7 500	5 000	3 500	0		21 224
Frais de déplacements, missions, réceptions	2 653	1 000	1 300	3 500	0	7 500 16 525	44 724
Frois postaux, de téléphonie, internet,	796	2 000	1 550	1 400	0		21 478
Services bancaires	849	1 500	100	450		22 765	28 511
Frais professionnelles (catisations, documentation)	1 327	1 500	200		18	4 775	7 692
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons)	531	100	200	0	0	3 592	5 118
arrar gas arrar assa (primi massa, perininaarena, Gena)	931	100	٥	U		300	935
Salaire et charges	444 147	256 016	132 405	87 019	11 048	483 786	1 414 421
Personnel permanent	366 117	245 404	127 150	85 427	7 959	483 786	1 315 844
Charges exceptionnelles/chômage partiel	0	0	0	0	0	903 700	0
Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires)	78 030	10 612	0	0	3 089	ő	91 731
Personnel CDD (remplacement, maladie_)	0	0	5 254	1 592	0	o	6 846
		1				3	2019
Impots et taxes	6 814	4 331	240	255	67	74 839	86 546
CET/CVAE	0	0	0	0	0	42 448	42 448
Secen	4 500	3 500	0	0	66	0	B 066
Taxe enlèvement ordure ménagère	0	0	0	0	0	29 714	29 714
TV5	0	0	0	0	0	2 653	2 653
Organic	2 314	831	240	255	1	24	3 665
Autora abassa			4	100	100		
Autres charges	0	0	0	0	0	107 121	107 121
Redevance collectivité	0	0	0	0	0	1 000	1 000
Frais d'assistance	0	0	0	0	0	106 121	106 121
Change de pengagellement et dispuentingenent	74 077	4.000				4	
Charges de renouvellement et d'investissement	21 953	4 208	4 167	1 250	0	4 609	36 188
Dotation provision GER Dotation aux amortissements	12 850	2 125	3 750	1 250	0	0	19 975
ANTHINIA DIA CINCILISSEMENTS	9 103	2 083	417	0	0	3 958	15 562
	0		0	01	O.L	451	451
Charges financières	0	0	0	0	0	651	651
	1 341 717	434 608	375 028	120 748	22 159	847 648	3 141 910

Délégation de Service Publique Equipements Sportifs (Patinoire, bowling, tennis, stadium/vélodrome)

- 1000	Patinoire Mériodeck	Bowling	Stadium	Tennis	Patinoire	Services	Cumul
RECETTES DES ACTIVITES	Meriodeck	Mériodeck	Vélodrome	Mériodeck	Pey Berland	centroux	
Chiffre d'affaires sur manifestations	978 784	o	34 504	0	0	0	1 013 28
Location de salles manifestations, évis	493 694	0	9 000	ŏ		0	502 69
Location de salles compétitions sportives	17 355	ō	12 841	٥		0	30 19
Fluides	31 411	o	1 592	0		ŏ	33 00
Prestations nettoyoge	48 100	0	5 571	o		ő	53 67
Prestations accueil/controle/securité et sureté	260 618	o	1 000	a		ō	261 BI
Prestations techniques (y compris loc tech)	127 406	O	4 500	0		0	131 90
Chiffre d'affaires activités sportives	224 250	254 222					1
Entrées public	334 250 230 000	356 000 330 000	53 305	175 000	0	0	918 55
Location clubs/entrainements	230 000	330 000	20 000	150 000		0	730 00
Centres aérés	35 000	13 000	20 000 2 805	0		0	20 00
Anniversaires	11 000	7 000	2 803	, u		0	50 80
Scolaires	21 000	6 000	7 500	20 000		0	16 00
Autres (Karting_)	30 000	0.000	7 500	20 000		0	54 50
Prestations/activité (affutages, perçages, cordages)	500	0	0	0		0 0	30 00
Locations accessoires/octivité (requette)	250	ő	3 000	5 000		0	50 8 25
Vestigires casiers/activité	6 500	ő	0	0		0	6 50
6r 22 31 11 1			,	- ,		ŭ	0.50
Autres produits d'exploitation	291 057	200 000	6 000	13 500	0	20 000	532 55
Commissions, redevances, rétracessions	2 000	30 000	1 000	0		0	33 00
Produits /partenoriats	20 000	0	2 000	0		20 000	42 00
Bor & restouration/manifestations & compétitions	224 545	0	0	0		0	224 54
Bar å restauration/activité site	40 000	170 000	0	8 000		0	218 00
Merchandising/manifestations	4 012	0	0	0		0	4 01
Ventes proshop/activité	500	0	5 000	5 500		0	11 00
Total recettes des activités	1 604 091	556 000	95 809	188 500	0	20 000	2 464 40
Compensation pour contrainte de service public						20 000	
							B98 34
Total produits d'exploitation	1 604 091	556 000	95 809	188 500	0	20 000	3 362 74
DEPENSES	2			4		and the second	
Achats de marchandises	88 432	56 666	2 500	5 417	0	0	153 015
Achats bars/snack	58 182	56 666	0	2 667	ŭ	o	147 51
Achets proshop	250	0	2 500	2 750		o	5 50
		1	1100	2,130		ŭ	5 50
Charges variables sur manifestations/compétitions	384 484	0	8 914	0	0	o	393 396
Prestations contrôle/securité et sureté, nettayage	177 740	0	5 914	0		0	183 65
Prestations de services technique y compris location de matérie	90 782	0	3 000	o		0	93 78
Personnel intérimaire (monutention, bar, personnel accueil)	115 961	0	0	0		0	115 96
Charma automa	For amo						
Charges externes	516 479	143 290	166 962	42 074	0	199 647	1 068 45
Fluides (électricité, eau, gaz_)	230 000	34 000	114 538	15 003		2 501	396 04
Fournitures (entretien, de bureau, vêtements de travail)	8 500	3 000	3 614	2 000		4 346	21 46
Prestations de services (technique, nettoyoge, sécurité)	42 000	44 190	1 236	10 000		71 251	168 67
Location de motériel	3 500	1 500	309	600		9 501	15 41
Contrat de maintenance	62 654	3 500	16 206	270		6 495	89 12
Maintenance à entretien (batiments, matériels, petits équipements_)	138 169	30 000	12 407	7 500		15 000	203 076
Assurances	8 076	20 000	10 500	1 000		10 000	49 57
Honoraires	0	0	0	0		29 974	29 97
Communication (publicité, insertions)	18 829	5 000	5 000	3 501		7 501	39 83
Frais de déplacements, missians, réceptions	948	100	1 300	0		10 000	12 34
Frais postaux, de téléphonie, internet	783	500	1 550	1 400		23 080	27 31
Services bancaires	2 198	1 500	100	800		4 065	8 66
Frais professionnelles (cotisations, documentation_)	666	0	201	0		5 635	6 50
Charges diverses (pharmacie, commissions, dons)	155	O	0	0		300	45
Solaire et charges	436 040	312 500	136 462	95 000	0	455 000	1 435 00
Personnel permanent	320 000	310 000	128 612	92 500		455 000	1 306 11
Charges exceptionnelles/chômage partiel	O	0	0	0		0	
Personnel saisonnier (y compris animateurs anniversaires)	116 040	1 500	0	0		0	117 540
Personnel CDD (remplacement, maladie_)	0	1 000	7 850	2 500		0	11 350
Impots et taxes	24 595	9 500	58 453	3 633		9 668	105 849
CET/CVAE	7 645	4 500	39 000	1 890	0		60 153
5acem	7 500	3 500	0,000	1 890		7 118	11 000
Taxe enlèvement ordure ménagère	6 883	1 500	19 300	1 441		402	29 526
TVS	0	0	0	0		2 115	2 115
Organic	2 567	ō	153	302		32	3 054
Autres charges	0	0	0	0		109 306	109 306
Redevance collectivité	0	0	0	0		1 000	1 000
Frais d'assistance	0	0	0	0		108 306	108 306
Charges de renouvellement et d'investissement	20.000	127.00		200	100		100
Charges de renouvellement et a investissement Datation provision GER	28 805	S 100	0	3 922	0	8 507	43 334
Dotation our amortissements	20.805	2 100	0	0		0	C
Charges financières	28 805	2 100	0	3 922		8 507 D	43 334
		ı ı			2	U	
Table to the state of the state	1 478 834	524 056	373 291	150 046	0	702 400	2 200 254
Total charges d'exploitation	1 7/8 837	JE4 030	373 271	150 046	- 0	782 128	3 308 356

D-2016/237

Animations estivales Plage du Lac. Subvention sport éducatif et loisirs. Année 2016. Autorisation de signature

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Animations Plage du Lac 2016

Dans le cadre de la 26^{ème} édition de la « Plage du Lac » qui se déroulera cette année du 1er juin au 31 août 2016, ainsi que les mercredis et week-end de septembre, à Bordeaux Lac, nous souhaitons mettre en place, comme les éditions précédentes, des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site.

En 2015, un bilan précis de la fréquentation a été effectué et a fait remonter les éléments suivants : 170 000 visiteurs, dont 90 000 baigneurs, et près de 6 700 personnes sur les animations sportives.

La mise en lumière de cette fréquentation incite la Ville à ouvrir plus largement en 2016 pour garantir des conditions de sécurité maximales, notamment sur le mois de juin.

Le programme d'animations du site en période estivale est une clé de la réussite de la plage, c'est pourquoi la Ville souhaite continuer à accompagner les initiatives portées par les associations sportives de proximité.

Sa mise en œuvre représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Associations	Activités	Subventions
Centre de voile	Voile	8 200 euros
	Stand Up Paddle	
Bordeaux Maritime Sauvetage	Découverte du sauvetage côtier	2 700 euros
et Secourisme (BM2S)	et initiation à l'utilisation d'une	
	planche de sauvetage côtier	

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations concernées.

Soutien aux Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club

Durant l'année sportive 2015/2016, les Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club ont accompagné la structuration de la section Handball de l'association APIS tant sur le plan sportif qu'administratif.

Cet accompagnement a permis de développer le nombre d'adhérents, d'améliorer les conditions d'entraînement et de formation des jeunes et de régler les difficultés de coordination du club avec le comité départemental de handball.

La participation du club des Girondins a généré des coûts supplémentaires, notamment des frais de déplacements ou d'acquisition de matériel. Aussi je vous propose d'attribuer une aide exceptionnelle à l'association à hauteur de 3 900 euros.

De plus, grâce à une campagne de communication efficace et à un travail de fond auprès du public féminin, le club a augmenté ses propres effectifs féminins de près de 50 % ce qui lui permet d'équilibrer ses effectifs et la nature de ses équipes. Cette stratégie est en phase avec le projet sportif global mené au niveau de la Ville qui vise à offrir une offre sportive diversifiée à nos jeunes filles.

Ce développement n'est pas sans incidence sur la vie du club. Cet accroissement de public a engendré une réorganisation des plannings d'entraînement, l'acquisition d'un matériel spécifique (ballons plus petits, réducteurs de but, etc.) mais également l'engagement au niveau départemental de 4 nouvelles équipes qu'il a fallu financer (équipements, déplacements, inscriptions en championnat, etc.). Aussi, je vous propose de financer cette initiative par une aide financière exceptionnelle à hauteur de 4800 euros.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 8 700 euros à l'association des Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club et à signer l'avenant afférant.

Cette somme est prévue au Budget Primitif et sera imputée sur la fonction 40 - nature 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame PIAZZA, pardon.

MME PIAZZA

Délibération de la Plage du Lac. La Plage du Lac a ouvert la semaine dernière le 1^{er} juin. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on avait fait des gros travaux l'année dernière. La ville avait investi 550 000 euros pour l'augmenter et l'étirer sous la forêt de pin et y mettre un peu plus de sable et de surfaces de baignade. Aujourd'hui, la Plage du Lac est un véritable spot estival. On y accueille de nombreuses familles métropolitaines, mais aussi beaucoup de touristes et les publics de proximité des Aubiers et de Ginko. Ça fait 170 000 visiteurs, 90 000 baigneurs, 6 700 personnes aux animations sportives. Ce sont des gros chiffres. Aussi, nous avons décidé de renforcer la surveillance et, pour garantir les conditions de sécurité maximales, d'ouvrir plus tôt cette année donc une surveillance pendant 3 mois d'été, à compter du 1^{er} juin avec mercredi et week-ends de septembre.

Je voudrais vous signaler quand même deux reconnaissances nationales : le renouvellement du label *Pavillon bleu*, on en est fier aussi parce que le cahier des charges est riche et même lourd à porter et il a été remis à l'Hôtel de la Région de Montpellier le mois dernier. Ensuite, le label *Tourisme handicap* et je remercie Joël SOLARI pour sa collaboration. C'est, là aussi, un véritable succès pour notre Plage du Lac. La Biblioplage va être renouvelée ; succès grandissant puisque c'était 7 250 personnes l'année dernière et je remercie Fabien ROBERT et Estelle GENTILLEAU là aussi pour leur collaboration.

Dans le cadre du développement du sport pour tous, ces activités sportives sont gratuites. J'aime bien le dire parce que ça sera pendant 3 mois : de la voile, initiation au catamaran, l'optimist, mais aussi au paddle et puis initiation au sauvetage côtier. C'est une demande d'aide de subvention à ces associations et à ces clubs qui nous aide pendant l'organisation de cet événement.

Après, sur cette deuxième partie, c'est un soutien au Club des Girondins de Bordeaux Handball. Je tenais à vous dire combien on avait apprécié leur geste de solidarité avec un coup de main très compétent et avec beaucoup de pertinences pour réorganiser le Club Apis des Aubiers et il leur a été amené non seulement du savoir-faire sur l'encadrement, mais aussi de la compétence sur la formation des jeunes. Un grand coup de chapeau à ce club et c'est une aide exceptionnelle de 3 900 euros.

Encore un autre coup de chapeau puisqu'ils ont doublé leur effectif féminin dans leur club en cours d'année. Là aussi, c'est une belle démarche puisqu'en parfaite synergie avec le développement du sport féminin souhaité dans le cadre de notre politique sportive. Je vous rappelle que dans les quartiers « Politique de la ville », la participation féminine sportive est de 2 % sur le territoire national. Là, on a un quartier « Politique de la ville » qui est bien en avance et il s'agit de les encourager et de les aider. Merci.

M. LE MAIRE

Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur la Plage du Lac ? Il n'y en a pas. Pas d'oppositions ? Merci.

MME MIGLIORE

Délégation permanente du Conseil municipal à Monsieur le Maire « Compte-rendu de Monsieur le Maire. Arrêtés relatifs à la gestion de la dette et de la Trésorerie pris pendant l'exercice 2015. Information. »

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU **SPORT - ASSOCIATION GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB** - ANNEE 2016

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association des Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club le 13 janvier 2016 pour un montant de 100 000 euros. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Christian MALICHECQ, Président de l'association Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS FINANCIERES

La Ville de Bordeaux souhaite accompagner les initiatives de l'association en matière de développement du sport féminin et d'accompagnement des autres structures sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 8 700 euros afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club est portée à 108 700 euros.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Girondins de Bordeaux P/Le Maire Bastide Handball Club

Arielle PIAZZA Adjointe au Maire Christian MALICHECQ Président